



**RÉSILIENT
RESPONSABLE
TOURNÉ VERS L'AVENIR**

À PROPOS DE CE RAPPORT

Période de référence du rapport

ERG Africa a le plaisir d'annoncer la publication de ses rapports annuels, dont le premier couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Ce rapport fournit aux parties prenantes un aperçu de nos activités en Afrique, en particulier celles menées en République Démocratique du Congo (RDC).



Veuillez noter que ce rapport est rédigé en anglais et en français.

Cadres et directives appliqués

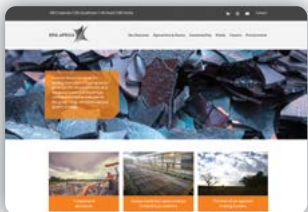
Le contenu de ce rapport est établi conformément aux exigences obligatoires suivantes et est également régi par les standards d'information financière et environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) obligatoires et volontaires suivants :

- Les conditions de publication de la version révisée de 2018 du Code minier de la RDC
- Les normes GRI (Global Reporting Initiative) de 2021
- Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB); la norme Metals and Mining du Sustainability Accounting Standard (désormais intégrée dans la Fondation IFRS)
- Le Cadre de reporting intégré (qui fait maintenant partie de la Fondation IFRS)
- Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Navigation dans ce rapport

Ce rapport utilise des fonctionnalités interactives pour :

◀ Page précédente ▶ Page suivante ≡ Sommaire ➡ En savoir



Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.ergafrica.com/>



Notre image de couverture a été générée par l'IA afin d'illustrer les principaux moteurs de notre activité, notamment nos opérations à l'échelle mondiale, l'importance accordée aux personnes (en particulier la diversité) et le respect de l'environnement. Pour ce qui est des images représentant des personnes, l'autorisation de les utiliser dans ce rapport a en principe été obtenue.

SOMMAIRE



INTRODUCTION

- 1 À propos de ce rapport
- 2 À propos d'ERG et d'ERG Africa
- 4 Vision et Valeurs d'ERG
- 5 Déclaration du PDG
- 6 Modèle d'entreprise



CAPITAL SOCIAL

- 25 Nos communautés
- 25 Apporter notre contribution
- 26 Mines artisanales et à petite échelle
- 27 Droits de l'homme, sécurité, acquisition de terres, restrictions et réinstallation



NOTRE ACTIVITÉ

- 9 Notre stratégie
- 10 Mobilisation des parties prenantes
- 13 Matérialité et enjeux prioritaires
- 17 Gestion des risques et principaux risques
- 19 Croissance et maintenance des actifs
- 19 Assurer la traçabilité de nos produits



CAPITAL NATUREL

- 29 Notre environnement
- 29 Gestion environnementale et conformité
- 31 Gestion des émissions, des déchets et des effluents, intégration dans l'économie circulaire
- 31 Gestion de l'énergie et plan de transition
- 32 Gestion des résidus miniers
- 33 Gestion de l'eau
- 33 Fermeture et remise en état de la mine



CAPITAL HUMAIN

- 21 Notre personnel
- 22 Sécurité, santé et bien-être
- 23 Attirer, développer et retenir les talents
- 23 Relations avec les employés et pratiques de travail équitables



GOVERNANCE

- 35 Notre approche de la gouvernance
- 35 Éthique des affaires et conformité
- 36 Dénonciation
- 36 Droits de l'homme et sécurité
- 37 Approvisionnement et fourniture responsables
- 37 Chaînes de valeur responsables
- 38 Relations et politiques gouvernementales
- 38 Cybersécurité

ADMINISTRATION

- 39 Indice GRI
- 45 Indice de contenu SASB
- 48 Glossaire des termes et acronymes



À PROPOS D'ERG

Eurasian Resources Group (ERG) est un groupe mondial spécialisé dans les métaux et l'exploitation minière avec des activités intégrées couvrant l'exploration, l'extraction, le traitement, l'énergie, la logistique et la commercialisation. ERG est essentiellement présent au Kazakhstan, en Afrique et au Brésil. Nous sommes l'un des principaux fournisseurs minéraux critiques, jouant un rôle clé dans la transition énergétique mondiale à la transition énergétique mondiale.

ERG est l'un des plus grands producteurs mondiaux de ferrochrome à haute teneur en carbone et en chrome, grâce à ses actifs de minerai de chrome entièrement intégrés. Le Groupe est également un important producteur de cuivre en Afrique et l'un des plus grands producteurs mondiaux de cobalt. Par ailleurs, nous sommes le seul producteur d'aluminium primaire au Kazakhstan, le seul fournisseur d'alumine en Asie centrale et le plus grand fournisseur de minerai de fer de la région.

¹ Hors sous-traitants.

À PROPOS D'ERG AFRICA

ERG Africa, une composante essentielle du portefeuille d'actifs internationaux du Groupe, est présent dans plusieurs pays où nous exerçons des activités de production et d'exploration de différents minerais. La RDC abrite nos principaux actifs de production de cobalt et de cuivre en Afrique.



Effectif de *6,328 employés fin 2024

*Y compris les sous-traitants

ERG AFRICA EN BREF



Un important **producteur de cuivre** dans la région

3e plus grand producteur de cobalt en RDC

139,2 kt de cuivre métallique et concentré commercialisable et 19 kt d'hydroxyde de cobalt produits en 2024

+ 1 milliard USD générés en impôts et en redevances entre 2019 et 2024

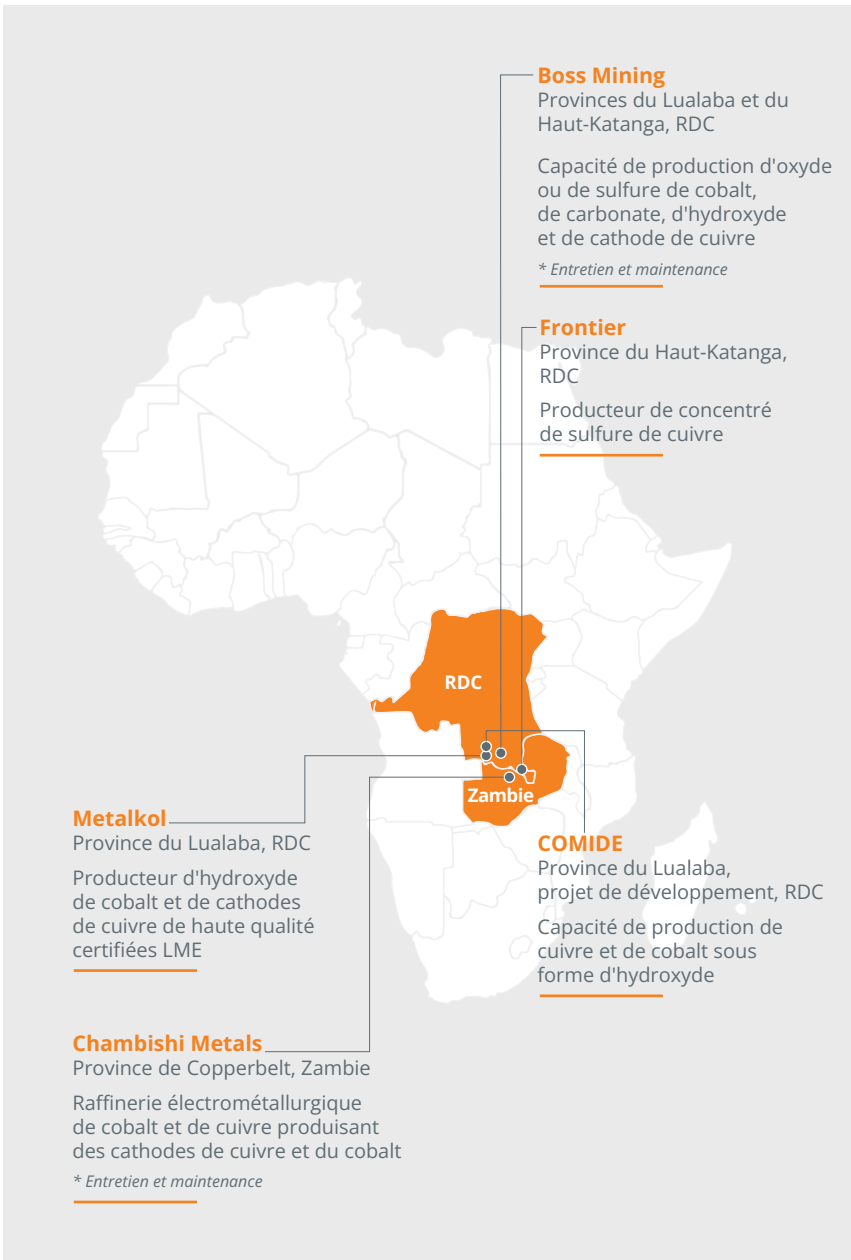
+ 58 communautés soutenues à travers l'Afrique

Modèle minier unique permettant la restauration de l'environnement

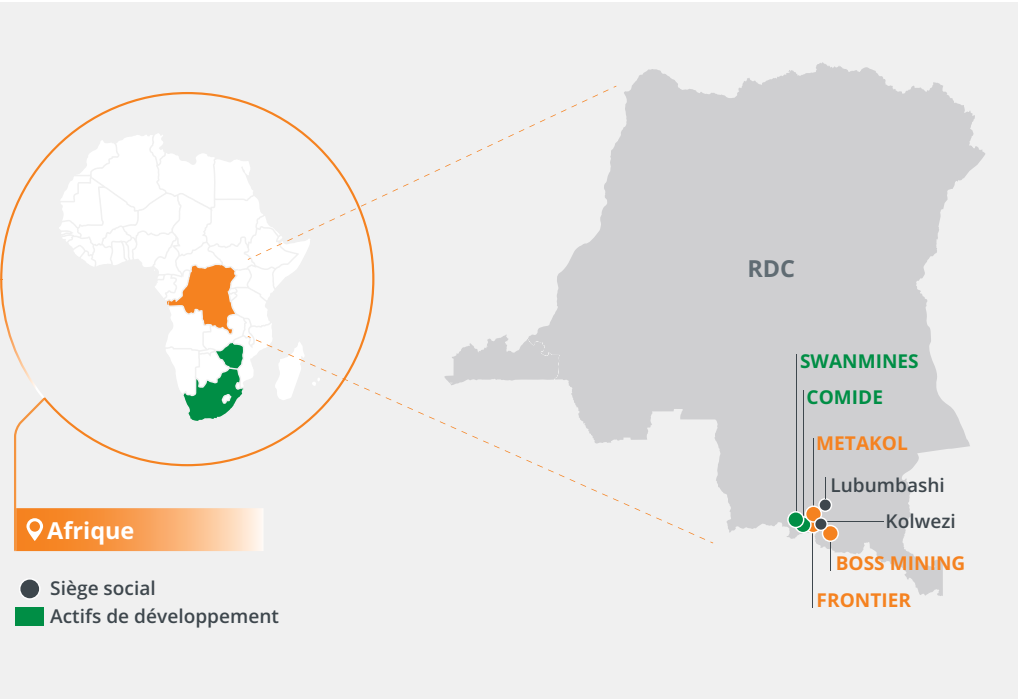
Principaux produits et utilisations

Produit	Utilisation		
Métaux du futur / de transition Cathode de cuivre Concentré de sulfure de cuivre	 Infrastructure	 Transport	 Électronique

Produit	Utilisation			
Hydroxyde de cobalt	 Batteries lithium-ion	 Véhicules électriques	 Téléphones portables	 Appareils électriques tels que les panneaux solaires



ERG EN RDC



Opération de traitement de deux gisements de résidus historiques (Kingamyambo Tailings Dam et Musonoi River Valley)

Propriété :

État de la RDC : 10%¹
Entités ERG : Highwind
Properties Limited : 80%
Pareas Limited : 5%
Interim Holdings Limited : 5%

Produits :

Hydroxyde de cobalt de haute qualité et cathode de cuivre équivalente de qualité LME – le plus grand producteur indépendant de cobalt au monde

¹ À partir de novembre 2023, l'État de la RDC est devenu propriétaire de 10% des parts, contre 5% auparavant, conformément aux exigences de renouvellement de licence prévues par le Code minier

Actif de développement

Propriété :

Gécamines S.A., avec laquelle l'entreprise a conclu deux permis d'exploitation et un contrat d'amodiation

Mine de cuivre à ciel ouvert et de cobalt possédant des installations de production

Propriété :

JV entre ERG via ENRC Africa Holdings Limited (51%) et Gécamines S.A (49%)

Produits :

Concentré d'oxyde et de sulfure de cobalt, carbonate de cobalt, hydroxyde de cobalt et cathodes de cuivre

Mine de cuivre à ciel ouvert et usine de traitement

Propriété :

ERG via ENRC Congo BV : 95%
État de la RDC : 5%

Produits:

Minéral de sulfure de cuivre à haute teneur, traité pour produire un concentré de cuivre de haute qualité contenant une teneur élevée en soufre et en fer et peu d'impuretés

Exploitation minière à ciel ouvert avec possibilité d'installation d'une usine hydrométallurgique

Propriété :

Entièrement détenu par ERG via ENRC Congo BV²

Produits :

Ressources de cuivre et de cobalt non exploitées, de qualité supérieure et à longue durée de vie. Potentiel de production de cuivre et de cobalt sous forme d'hydroxyde à partir de ressources en oxydes

² 5% des parts seront transférées au Gouvernement de la RDC après le renouvellement des permis d'exploitation

En RDC, ERG est représenté par les entités suivantes:

● La Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo S.A. (Metalkol)	● Boss Mining SAS (Boss Mining)
● Frontier SA avec Conseil d'Administration (Frontier)	● La Congolaise des Mines et de Développement SARL (COMIDE)
● Swanmines SAS	● Congo Cobalt Corporation SARL (CCC)

Traitement des résidus chez Metalkol

Notre exploitation Metalkol contribue à la transition énergétique mondiale grâce à sa production de cuivre et de cobalt. La production comprend le traitement d'anciens résidus miniers laissés par les opérateurs précédents, qui ont été soit empilés à sec à la TSF de Kingamyambo (environ 30 000 000 tonnes), soit déposés dans la vallée de la rivière Musonoi (environ 80 000 000 tonnes).

Nous les extrayons et les traitons avant de les entreposer dans une installation de stockage de résidus (TSF, Tailings storage facility) moderne, centralisée et bien gérée. La TSF fait l'objet d'inspections, d'une surveillance et de rapports réguliers, et bénéficie des services d'un ingénieur désigné (EoR, Engineer of record) et d'un laboratoire de test indépendant.

VISION ET VALEURS D'ERG

Notre vision

Une entreprise internationale, durable, socialement responsable et efficace dans la gestion des ressources naturelles.

Notre mission

Être la référence dans notre domaine. Accompagner le changement dans le monde tout en restant fidèles à nos valeurs. Exploiter le potentiel de la planète et de ses habitants de manière responsable, en garantissant la prospérité de ceux qui comptent sur nous.

Présentation des activités et modèle économique



Un portefeuille diversifié, des coûts de production faibles et un potentiel de croissance important



Des opérations intégrées d'exploitation minière, de traitement, de fourniture d'énergie, de logistique et de marketing



Un leader dans la fourniture de cuivre et de cobalt produits de manière responsable



Une clientèle internationale diversifiée et de longue date

Nos valeurs

Nos valeurs reflètent notre manière de mener nos activités et nous guident dans notre quête d'un développement économique durable. Nous incarnons nos valeurs dans chacune de nos décisions et à tous les niveaux de notre entreprise, du plus haut dirigeant au plus jeune employé.



SÉCURITÉ

- La sécurité est notre priorité
- Nous garantissons des conditions de travail sûres à tous nos employés et sous-traitants, et nous nous efforçons en permanence de prévenir tout accident sur le lieu de travail



UNITÉ

- Notre équipe passionnée travaille à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés
- Nous respectons les traditions culturelles et locales des régions où nous exerçons nos activités



EFFICACITÉ

- Nous ne travaillons pas par simple plaisir, nous recherchons également l'efficacité
- Nous gérons soigneusement nos ressources afin d'obtenir des résultats
- Nous accordons la priorité aux questions les plus pertinentes
- Nous limitons les tâches à faible valeur ajoutée



DÉVELOPPEMENT

- Nous valorisons nos employés et créons des conditions propices à leur épanouissement
- Nous exploitons efficacement les nouvelles technologies et nous développons en tant qu'entreprise
- Nous assurons le développement durable du Groupe



RESPONSABILITÉ

- Nous remplissons nos obligations envers nos employés et leurs familles, nos clients, nos partenaires, nos actionnaires et la société
- Nous gérons avec soin les ressources et l'environnement qui nous sont confiés
- Nous instaurons une culture de confiance et de respect mutuels au sein du Groupe, ainsi qu'avec nos partenaires et nos clients

MOT DU PDG

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport annuel 2024 d'ERG Africa.

Lorsque j'ai accepté le poste de PDG d'ERG Africa en mars 2024, je n'y ai pas vu qu'une fonction, mais aussi un engagement à favoriser une croissance durable, à autonomiser les communautés qui nous accueillent et à façonner l'avenir de l'exploitation minière sur le continent.

Malgré une année marquée par une certaine instabilité économique et une baisse des prix des matières premières, ERG Africa est restée attaché à sa vision à long terme. Nos performances reflètent notre ferme conviction que la création de valeur durable va bien au-delà des volumes de production ou des revenus ; elle se mesure aussi à une culture de sécurité forte, à notre engagement en faveur de la transparence et à l'impact positif et durable que nous avons sur nos employés, nos communautés et nos parties prenantes.

La construction d'une croissance à long terme

En 2024, ERG Africa a une fois de plus démontré sa résilience et sa capacité d'adaptation en maintenant la continuité de ses opérations tout en faisant progresser des initiatives stratégiques clés. Nos résultats reflètent la force de nos collaborateurs et la mise en œuvre rigoureuse de notre vision à long terme.

Chez Metalkol, la production de cuivre métallique commercialisable s'est élevée à 101,2 kt (2023 : 102,6 kt), tandis que la production d'hydroxyde de cobalt commercialisable s'est élevée à 19 kt (2023 : 20 kt). Ces résultats stables soulignent la fiabilité de l'exploitation malgré un contexte économique difficile. Au cours de l'année, nous avons également posé les jalons d'une future exploitation minière hydraulique grâce à la technologie de dragage. Ces évolutions, associées à des travaux d'amélioration des installations, favoriseront l'optimisation des processus de transformation et ouvriront la voie à de nouvelles opportunités commerciales.

La production de concentré de cuivre commercialisable de Frontier s'est élevée à 38,0 kt (2023 : 60,7 kt). Cette

baisse est principalement due à la mise en œuvre du projet CUT 4, qui a nécessité une période de transition planifiée pendant laquelle nous avons préparé la fosse pour une extraction à long terme. En 2025, CUT 4 met Frontier en position de retrouver pleinement sa capacité d'exploitation minière, et marque un tournant décisif vers la réalisation du plein potentiel de l'exploitation et la garantie d'une production durable.

Sur l'ensemble de nos opérations, nous avons réduit nos coûts de production jusqu'à 15% et amélioré la fiabilité de nos usines, renforçant ainsi notre compétitivité. Ces résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse et d'une culture d'amélioration continue au sein de nos équipes.

La sécurité au centre de nos performances

Un succès opérationnel n'a de sens que s'il est mené en toute sécurité et dans le respect des personnes. En 2024, nous avons renforcé nos systèmes de prévention et étendu les formations sécurité à l'ensemble de nos sites.

Notre taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail a été de 0,52 en 2024 (contre 0,06 en 2023), nous faisant prendre conscience d'aspects à améliorer. Cela constitue un point d'apprentissage qui renforce notre engagement à toujours faire mieux.

Nous continuerons à renforcer notre culture de la sécurité en proposant aux managers des formations toujours plus poussées, en encourageant la responsabilisation à tous les niveaux et en intégrant la sécurité dans chaque décision et chaque action prises au sein de l'organisation. Ce faisant, nous pourrions mettre en place des opérations plus sûres et plus résilientes.

Une entreprise citoyenne

Chez ERG Africa, nous sommes convaincus que notre réussite est indissociable du bien-être des communautés au sein desquelles nous opérons. La vraie prospérité n'existe que lorsqu'elle est partagée.

En 2024, nous avons investi plus de 10,4 millions de dollars américains (contre 8 millions en 2023) dans

des projets de développement communautaire, permettant ainsi à des milliers de personnes d'avoir accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à de meilleures infrastructures. Nous sommes fiers de soutenir aujourd'hui 58 communautés en RDC, en travaillant main dans la main avec les autorités locales et les habitants afin de garantir que nos initiatives répondent à des besoins réels et aient un impact durable.

En 2024, nos projets phares en matière de développement communautaire comprenaient l'école Israël pour Metalkol, qui a ouvert de nouvelles perspectives en matière d'éducation au sein de la communauté, et les 30 forages alimentés à l'énergie solaire pour Frontier, qui ont facilité l'accès des communautés à l'eau potable. Ces projets témoignent de notre engagement à écouter et à collaborer avec les personnes que nous servons afin de répondre à leurs besoins et de bâtir des communautés plus fortes et plus résilientes.

Créer des chaînes de valeur responsables

En 2024, nous avons renforcé notre engagement en faveur de chaînes de valeur responsables en améliorant la traçabilité des produits et en nous assurant de la conformité de nos opérations. Dans le cadre des directives de l'OCDE et de l'Initiative pour des Minerais Responsables, nous avons mené des audits ciblés de notre chaîne d'approvisionnement, identifiant les lacunes et renforçant la responsabilisation. Cela nous a permis de mettre en œuvre des mesures correctives et de garantir que notre chaîne d'approvisionnement respecte à tous les niveaux les normes internationalement reconnues des processus d'achat responsables.

Nous avons également publié notre quatrième rapport de performance Clean Cobalt & Copper de Metalkol pour 2024, qui a été certifié de manière indépendante par PwC. Ce rapport fournit une évaluation détaillée des stratégies, des performances et des progrès réalisés par Metalkol en matière d'exploitation minière responsable et de contrôles de vigilance, conformément à notre cadre Clean Cobalt & Copper.

Au cours de l'année, nous avons également lancé le processus d'assurance The Copper Mark chez Metalkol, posant ainsi les bases d'une vérification externe formelle de nos pratiques d'approvisionnement responsable

Un regard con iant vers l'avenir

Résolument tournés vers l'avenir, nos objectifs sont clairs : créer un écosystème où nos activités, nos collaborateurs et nos communautés prospèrent ensemble, tout en respectant les normes internationales et en contribuant à la transition énergétique mondiale.

En 2024, nous avons mis l'accent sur le renforcement de nos fondements opérationnels, l'avancement de projets clés et l'intégration de pratiques responsables dans l'ensemble de nos chaînes de valeur. En 2025, nous poursuivons cette dynamique. Nous restons concentrés sur la sécurité, la croissance, l'excellence opérationnelle et la création de valeur durable. Grâce à une rigueur opérationnelle alliant vision stratégique à long terme et pratiques responsables, nous sommes certains de pouvoir non seulement créer une valeur durable pour l'Afrique, mais également façonner un avenir prospère et durable pour toutes nos parties prenantes.



Je tiens à remercier nos équipes pour leur dévouement et leur expertise, qui constituent le moteur de nos progrès. Je suis également reconnaissant envers nos partenaires, nos parties prenantes et les communautés environnantes pour leur confiance et leur collaboration. C'est grâce à cet effort collectif que nous pouvons obtenir d'excellents résultats, créer de réelles opportunités et contribuer à une croissance socio-économique durable dans les régions où nous sommes présents.

Nicolas Treand, PDG d'ERG Africa

MODÈLE D'ENTREPRISE SUITE

RÉSULTATS	
Plan financier • EBITDA sous-jacent : 231 millions USD (2023 : 192 millions USD) • Recettes : 1 458 millions USD (2023 : 1 495 millions USD) • CAPEX (dépenses d'investissement) y compris le pré-décapage capitalisé : 257 millions USD (2023: 400 millions USD)	Capital naturel Énergie • La consommation d'énergie directe dans nos opérations en RDC est passée de 3 296 TJ en 2023 à 3 542 TJ en 2024, tandis que la consommation d'énergie indirecte a légèrement augmenté, passant de 1 809 TJ à 1,823TJ. • Projets renouvelables en cours Eau • Eau recyclée ou réutilisée : Eau recyclée ou réutilisée 2024 : 9 071 282 m³ (2023 : 8 646 471 m³) Gestion des résidus miniers et des déchets en général • Retraitement de 3,9 millions de tonnes d'anciens résidus miniers empilés à sec au gisement de rejets de Kingamyambo (2023 : 4,1 millions de tonnes) • 3,8 millions de tonnes de résidus extraits de la rivière Musonoi (2023 : 3,8 millions de tonnes)
Plan humain • Nombre d'employés 4 955 (2023 : 5 143) • Décès : 1 employé (2023 : 1), 0 sous-traitant (2023 : 2) • LTI : 7 employés (2023 : 0), 0 sous-traitant (2023 : 0) • LTIFR employés uniquement : 0,52 (2023: 0,06) • Plaintes déposées : 32 (2023 : 29)	Social et relationnel • Redevances minières versées en : 2024 : 115 millions USD (2023 : 115 millions USD) • Investissement social communautaire : 10,4 millions USD (2023 : 8 millions USD) • 48,79% des achats auprès d'entreprises communautaires locales. (2023 : 47,95%) • Impôt et taxes sur les sociétés versé aux autorités iscales : 263 millions USD (2023 : 345 millions USD) • Aide apportée aux communautés locales grâce à l'amélioration des infrastructures et des services fournis
Production • Nombre d'usines de production et de transformation : 3 (2023 : 3) • Usines, machines et équipements bien entretenus	
Les données présentées concernent les activités de nos représentants Boss Mining, CCC, COMIDE, Frontier, Metalkol et Swanmines en RDC	





Notre activité

Pages:
8-19

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

L'environnement mondial continue d'être marqué par :



Des problèmes géopolitiques et un paysage réglementaire en pleine évolution



Le changement climatique et la dynamique mondiale en faveur de la décarbonisation et du zéro émission nette d'ici 2050



Des pressions environnementales au-delà des questions climatiques, avec une attention de plus en plus portée sur la préservation des terres, du patrimoine culturel et de la biodiversité, les pénuries d'eau et les risques d'inondation



Des pénuries de personnel qualifié et de main-d'œuvre féminine, en particulier dans les disciplines techniques clés et dans certaines régions



La hausse des coûts et les pressions inflationnistes, qui affectent la rentabilité, la productivité, l'accès au capital et la répartition du capital



Les coûts d'adoption des nouvelles technologies, y compris les investissements dans l'IA, et la nécessité de les équilibrer dans le contexte d'une transition juste.

NOTRE STRATÉGIE

Notre approche pour construire une entreprise durable

Nous croyons que le développement durable va au-delà du simple fait de gérer de manière responsable nos impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Il s'agit également de :

-  S'assurer que notre entreprise est résiliente, prête pour l'avenir et capable de générer de la valeur à long terme.
-  Assurer la création continue de valeur pour nos parties prenantes, notamment nos employés, nos actionnaires, nos clients, nos partenaires commerciaux, les communautés locales et les gouvernements hôtes.
-  Jouer notre rôle dans la transition énergétique mondiale en répondant à la demande croissante en métaux clés tels que le cobalt, le cuivre et l'aluminium, ainsi qu'en ferroalliages (par exemple dans le cadre du développement de nouvelles infrastructures de production d'énergie gazière, éolienne et nucléaire).

En outre, nous soutenons les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous avons identifié les ODD pertinents pour ERG, sélectionnés sur la base de :

- Synergies potentielles entre la réalisation des ODD et notre propre performance.
- Notre capacité à contribuer à la réalisation des ODD sélectionnés
- La mesure dans laquelle la réalisation de chaque ODD est pertinente pour nos domaines d'activité

Dans notre volonté de soutenir les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, nous en avons sélectionné quelques-uns auxquels nous pensons pouvoir apporter une contribution.

Nos ODD prioritaires :



Maintenir la résilience des entreprises et créer de la valeur pour la société

Notre nouvelle stratégie commerciale sur trois ans vise à bâtir une entreprise prospère et résiliente en combinant modernisation, innovation et responsabilité afin de stimuler davantage la croissance du Groupe. Visant à améliorer l'efficacité et à renforcer la résilience financière afin de créer une base solide pour la croissance future, cette nouvelle stratégie repose sur la contribution collective de notre personnel diversifié et talentueux, uni par l'objectif commun de faire d'ERG un leader du secteur.

La résilience de notre entreprise nous permet également de créer de la valeur pour la société aux niveaux local, national et international. Notre impact le plus mesurable réside dans la valeur économique directe que nous générons, notamment les salaires et avantages sociaux des employés, les paiements aux fournisseurs, ainsi que les importants prélèvements fiscaux et investissements communautaires. Ceux-ci, à leur tour, génèrent des avantages économiques indirects et induits tout au long de la chaîne de valeur.

En fournissant du cobalt, du cuivre, de l'aluminium et des ferroalliages produits de manière responsable, nous soutenons l'activité économique mondiale et la transition énergétique. Cela est rendu possible grâce à une chaîne de valeur solide.

À mesure que nous mettons en œuvre notre stratégie, nous continuerons à donner la priorité à la sécurité de notre personnel et à limiter notre impact sur l'environnement, en veillant au respect des normes internationales et en renforçant notre position sur le marché.

Les principaux piliers de notre nouvelle stratégie



Renforcer la résilience financière

Accélérer la réduction de la dette et la réaffectation des ressources pour développer les installations de production d'ERG. Notre objectif est de réduire considérablement notre niveau d'endettement afin de préparer le terrain pour de futurs investissements.



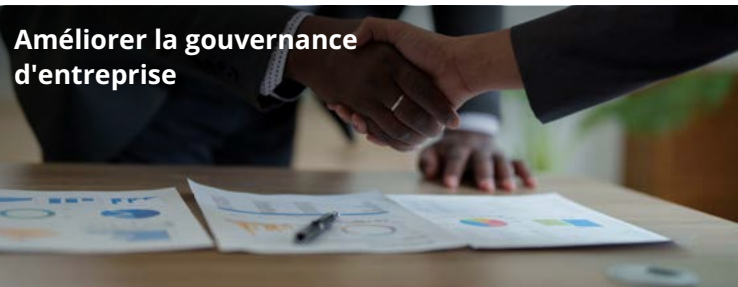
Augmenter la production et l'efficacité

Utiliser de manière optimale la capacité des installations existantes et réduire les coûts. Cela nous permettra de gagner en efficacité et de réduire notre vulnérabilité face aux fluctuations du marché.



Se concentrer sur les principaux actifs de production

Accorder la priorité au développement des principales installations de production d'ERG ainsi qu'à l'instauration de conditions propices au bien-être dans nos principales régions d'exploitation. Ces actions renforceront les bases d'une croissance durable.



Améliorer la gouvernance d'entreprise

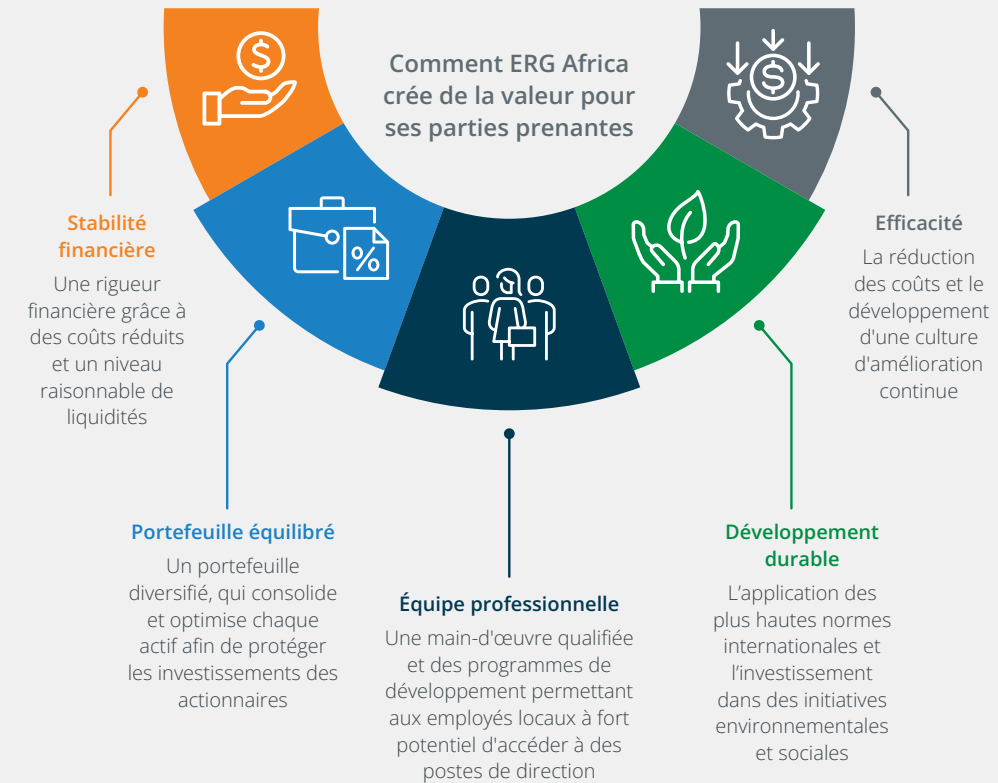
Transformer notre modèle de gestion, ce qui suppose de définir clairement les responsabilités, de déléguer raisonnablement les pouvoirs et de prendre les décisions en temps opportun. Nous pourrions ainsi rester flexibles, instaurer un climat de confiance et renforcer nos relations avec nos principaux partenaires. La rétention et la progression de nos employés, le renforcement de leurs compétences et leur épanouissement professionnel sont des domaines auxquels nous accordons une attention particulière.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

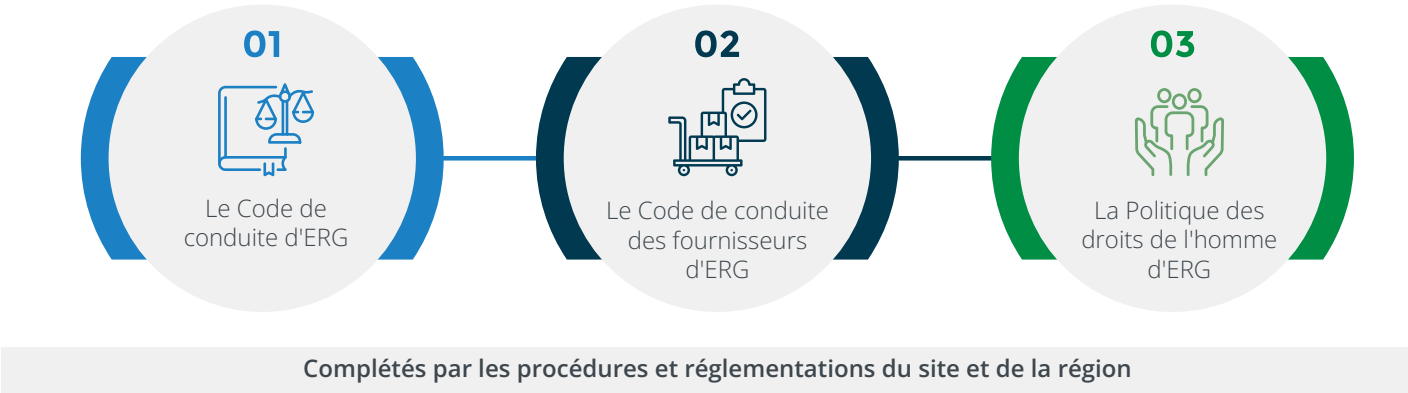
Notre collaboration avec les parties prenantes est encadrée par notre procédure et nos plans de mobilisation des parties prenantes, qui s'appuient sur les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) des opérations d'ERG Africa et incluent les gouvernements, les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les organismes industriels. Nous veillons tout particulièrement à identifier, hiérarchiser et répondre aux besoins des communautés les plus vulnérables.

Chez Metalkol, le Groupe de travail sur les droits de l'homme évalue régulièrement les risques liés aux droits de l'homme sur le site, en tenant compte des préoccupations soulevées par les parties prenantes. Cette évaluation est menée dans chaque département. Le Groupe de travail examine toute modification apportée aux profils de risque, tout nouveau risque et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Chez ERG Africa, nous sommes conscients que pour atteindre nos objectifs commerciaux, nous devons aborder les questions de développement durable de manière responsable avec les parties prenantes, et nous nous engageons à ce que ces échanges soient menés de manière constructive et transparente.



En RDC, nous appliquons un ensemble de politiques et de procédures visant à créer un environnement de travail sain et équitable pour nos employés et nos sous-traitants. Citons notamment :



Le programme de mobilisation des parties prenantes d'ERG Africa guide notre stratégie dans le cadre de nos activités, et s'adapte à la complexité de chaque environnement opérationnel. Ce programme est approuvé par notre directeur des relations gouvernementales et le PDG d'ERG Africa.

En identifiant, en classant et en impliquant nos parties prenantes, nous sommes en mesure de :



MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUITE

Les principales parties prenantes avec lesquelles nous interagissons sont reprises dans le tableau ci-dessous:

Groupe de parties prenantes	Canal de collaboration	Enjeux abordés à travers les actions d'engagement et de collaboration en 2024
 Gouvernements nationaux et locaux	- Traitement des questions de délivrance des permis, de respect de la réglementation et de supervision des activités - Dialogues / réunions axés sur l'élaboration de réglementations et de politiques publiques - Mise en œuvre de projets de développement socio-économique - Correspondance officielle sur les évolutions opérationnelles	- Impôts et redevances - Questions réglementaires - Permis - Sécurité - Conformité et développement de partenariats, y compris avec Gécamines en tant que partenaire commercial national clé - Chaîne d'approvisionnement responsable, gestion environnementale, obligations sociales, partenariats et autres questions liées à la filière - Développement socio-économique national - Développement des compétences et des capacités nationales - Soutien au contenu local et au développement des capacités nationales - Production - Santé et sécurité du personnel - Régime juridique/fiscal applicable à l'exploitation minière - Sécurité énergétique - Formaliser l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM, artisanal and small-scale mining) avec l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) - Programmes de développement socio-économique - Préparation aux urgences et gestion des incidents - Impacts environnementaux - Conditions de travail - Exigences locales en matière de contrats - Gestion des résidus miniers - Déficit électrique - Stabilisation du réseau électrique - Défis du secteur et mesures d'atténuation des risques - Conformité et gouvernance - Partage des meilleures pratiques
 Communautés	- Activités d'investissement social communautaire - Consultation des communautés - Mécanismes et procédures de réclamation - Informations dans les médias locaux - Cadre de développement communautaire - Fonds de développement communautaire en RDC (0,3%)	- Plans de développement communautaire (Cahier des Charges), DOT 0,3% et autres projets CSI connexes - Investissement dans les établissements d'enseignement et développement des compétences des enseignants et des étudiants - Préparation aux urgences et gestion des incidents - Opportunités d'emploi et création d'emplois - Conditions de vie locales et infrastructures tenant compte des besoins des groupes vulnérables (femmes, personnes handicapées, jeunes analphabètes, etc.) - Approvisionnement local et promotion de l'entreprise - Autres moyens de subsistance possibles - Santé - Émissions atmosphériques et pollution de l'eau - Émissions liées au chantier : circulation, bruit et poussière - Gestion des résidus miniers et sécurité - Sécurité et petites exploitations minières artisanales

Groupe de parties prenantes	Canal de collaboration	Enjeux abordés à travers les actions d'engagement et de collaboration en 2024
 Fournisseurs, partenaires, associations et sous-traitants	- Collaboration par le biais d'associations et d'initiatives du secteur - Dialogue bilatéral permanent - Formation - Audits des fournisseurs - Code de conduite des fournisseurs d'ERG - Processus de vérification préalable des contreparties (CPDD, Counterparty due diligence) - Communiqués de presse et déclarations	- Stabilité des contrats, tels que les projets liés à la sécurité énergétique et aux infrastructures électriques - Processus d'intégration de la conformité - Progrès en matière de sécurité énergétique dans la région, grâce à un engagement stratégique avec les principaux acteurs concernés (partenaires régionaux et compagnies d'électricité) - Efficacité des transactions - Calendrier logistique et fiabilité, y compris les discussions avec la SNCC sur les opportunités de partenariat avec Lobito Corridor - Santé et sécurité, éthique professionnelle, droits de l'homme et normes du travail - Opportunités de contenu local et capacités des fournisseurs - Production responsable - Assurance ESG plus large - Réglementations en matière d'importation et d'exportation - Respect des sanctions
 Clients et utilisateurs finaux	- Forums en présentiel et communication numérique (e-mails, appels téléphoniques) - Interaction directe axée sur le développement des produits et l'assurance qualité - Réponses aux enquêtes clients - Processus CPDD	- Stabilité de l'approvisionnement et prévisibilité - Caractéristiques techniques des produits et conditions de livraison - Qualité, prix et traçabilité des produits - Planification logistique et fiabilité - Approvisionnement responsable et chaîne de valeur garantie (y compris les droits de l'homme et la décarbonisation) - Assurance ESG élargie (y compris la certification aux normes des systèmes de gestion) - Cycle de vie du produit et empreinte carbone logistique - Respect des sanctions - Éthique professionnelle (y compris la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la transparence fiscale) - CPDD et examen interne approfondi des processus menés à grande échelle dans l'entreprise
 Médias, ONG, société civile, défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement	- Dialogue ouvert et continu - Participation à des initiatives de la filière / du secteur - Initiatives multipartites et partenariats - Mise en œuvre des projets CSI - Communiqués de presse et autres publications sur les projets CSI, - Informations financières sur le développement du projet - Partenariats avec des acteurs tels que Justicia	- Développement socio-économique national et régional - Gouvernance et normes de sécurité - Conservation, biodiversité et éducation environnementale - Éthique professionnelle - Droits de l'homme - Gestion des résidus miniers et sécurité - Garantir la mise en œuvre éthique et durable des projets CSI avec les églises et les organismes caritatifs religieux

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUITE



Création de valeur

Le modèle de création de valeur d'ERG Africa repose sur la proactivité, l'implication d'associations du secteur et le suivi des politiques.

Nos évaluations d'impact environnemental et social et nos plans de développement communautaire s'appuient sur des enquêtes approfondies menées auprès des principales parties prenantes par un consultant indépendant. L'impartialité et l'accessibilité des informations fournies au public cible sont ainsi garanties, de même que la prise en compte des barrières liées à l'alphabétisation, à la langue et aux différences culturelles et de communication. Ces enquêtes nous aident à cerner les besoins et les priorités ESG de nos communautés d'accueil, et à orienter la mise en œuvre des projets. Toutes les parties prenantes concernées approuvent et signent ces programmes, conformément à nos objectifs de transparence, d'harmonisation des attentes et d'établissement d'une responsabilité collective.

Une fois approuvés par les autorités locales et publiés sur le site Internet de l'exploitant minier, les programmes de développement communautaire et les EIES sont mis en œuvre.

Les principaux processus de collaboration avec les communautés consistent en des consultations publiques EIES et CDC.

Au cours du processus de consultation mené par un tiers, nous identifions les parties prenantes et leurs représentants légitimes, ainsi que leurs liens avec des ressources particulières telles que les terres, l'eau, la biodiversité ou les sites du patrimoine culturel (sur la base de l'EIES). En outre, nous identifions les défenseurs de l'environnement et des droits humains, ainsi que les groupes vulnérables vivant dans nos communautés d'accueil.



MATÉRIALITÉ ET ENJEUX PRIORITAIRES

Notre approche

En 2024, nous avons adopté une approche d'évaluation à deux volets afin d'identifier les enjeux les plus importants pour l'entreprise d'un point de vue économique, environnemental, social et de gouvernance (EESG). Afin de mieux gérer ces questions, nous avons entamé en 2025 des consultations visant à définir des indicateurs clés de performance (KPI, Key Performance Indicator) qui nous aideront à suivre nos progrès par rapport aux objectifs fixés.

Ce concept combine à la fois l'impact et l'importance financière, comme décrit ci-dessous :



Importance de l'impact :

Il s'agit de déterminer si les activités d'ERG Africa ont un impact réel ou potentiel important – positif ou négatif – sur les personnes, la société et/ou l'environnement à court, moyen ou long terme.

Dans l'évaluation des risques liés aux droits de l'homme, la gravité prime sur la probabilité.

Risques liés à l'environnement :

- intégrer les meilleures données scientifiques disponibles dans le processus d'évaluation des risques ;
- lorsque le manque de données, d'informations ou de technologies limite la compréhension des risques environnementaux, le site doit examiner dans quelle mesure ses activités sont conformes aux normes largement reconnues, aux accords internationaux et aux cadres réglementaires



Importance financière :

Cela permet de déterminer si un élément a des répercussions financières potentielles ou réelles sur ERG Africa. Plus précisément, cette démarche vise à déterminer si l'élément entraîne des risques ou des opportunités qui influencent ou sont susceptibles d'influencer les flux de trésorerie futurs et la valeur d'entreprise à court, moyen ou long terme.

Le processus d'évaluation de l'importance relative de cette année a été un exercice interne mené par un tiers et qui s'est appuyé sur la large consultation des parties prenantes internes et externes réalisée par le Groupe en 2022. Le processus a également pris en compte les enjeux du Groupe pour 2023 et une analyse comparative des normes du secteur. L'objectif était d'identifier les questions prioritaires pour ERG Africa, avec l'aide d'un consultant externe, de l'équipe de direction et de représentants de toutes les fonctions et de tous les sites. Les thèmes ont ensuite été classés par ordre de priorité à l'aide d'un système de notation quantitative.

1. Examen des questions importantes identifiées par le Groupe :

Les questions importantes retenues par le Groupe en 2023 ont été comparées aux questions retenues par des pairs locaux et étrangers, par les normes mondiales de reporting sur le développement durable (The Copper Mark, GRI, ICMM, etc.) et par les agences de notation. Cette comparaison a permis d'établir une première liste exhaustive de 20 questions prioritaires.

4. Examen par la direction :

La liste définitive des questions prioritaires a été débattue et proposée sur la base des connaissances que les directeurs avaient du marché et du plan stratégique du Groupe. Elle a ensuite été soumise à l'équipe de direction pour approbation.

2. Examen des questions importantes de référence :

Les résultats de l'analyse ont été discutés lors d'un atelier avec la direction.

3. Enquête réalisée :

Nous avons mené une enquête en ligne sur le management auprès de directeurs, de responsables de divisions commerciales et de représentants de sites sélectionnés par ERG. Cette enquête a permis de recueillir les points de vue et opinions des personnes interrogées sur chacun des 20 sujets identifiés, en évaluant leur importance en termes d'impact et de portée financière à court, moyen et long terme. Les participants ont également été invités à indiquer si chaque question représentait un risque, une opportunité ou les deux en termes d'importance financière.

ERG Africa Rapport annuel intégré 2024 | 13

MATÉRIALITÉ ET ENJEUX PRIORITAIRES SUITE

Les résultats de cette évaluation ont contribué à définir la structure et le contenu de notre rapport annuel intégré.

Bien que ces questions soient classées sous les rubriques EESG, nous sommes conscients qu'elles sont étroitement liées. Par exemple, la gestion responsable des installations de stockage des résidus miniers (TSF) aura des conséquences et des aspects EESG associés.

Questions centrales

Le tableau ci-dessous présente les 14 questions prioritaires. (N) indique un nouveau problème spécifique à ERG Africa.

Enjeux matériels prioritaires	Délai (court, moyen ou long terme)	Risque et/ou opportunité	Domaine concerné	ODD pertinent	Références du rapport pour plus de détails
ÉCONOMIQUE					
Améliorer l'efficacité des équipements, la technologie et la numérisation					
Nous devons viser l'excellence opérationnelle en optimisant l'efficacité des actifs et en déployant des technologies numériques afin de créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes.	Moyen	Opportunité	Production		Résilience, innovation et croissance – Ressources industrielles, intellectuelles et financières Page 19
Poursuivre l'exploration et la croissance (N)					
Nous nous engageons à explorer et à évaluer les gisements minéraux potentiels, ainsi qu'à intégrer des technologies de pointe pour des pratiques minières durables.	Long	Opportunité	Fabrication naturelle		Résilience, innovation et croissance – Ressources industrielles, intellectuelles et financières Page 19
ENVIRONNEMENTAL					
Gestion responsable des installations de stockage des résidus (TSF, Tailings Storage Facility)					
Nous nous engageons à assurer l'intégrité de nos TSF, à nous conformer aux normes et exigences locales et internationales, et à instaurer un climat de confiance avec les communautés environnantes à propos de notre gestion des résidus	Court	Risque	Naturel		Capital naturel – Gestion des résidus miniers Page 32
Gestion et transition énergétiques					
Renforcer la sécurité énergétique, optimiser la consommation d'énergie et assurer la transition vers les énergies renouvelables	Moyen	Risque	Naturel		Capital naturel – Gestion de l'énergie Page 31
Gestion responsable de l'eau (N)					
Veiller à ce que nos activités disposent de la quantité et de la qualité d'eau dont elles ont besoin, tout en tenant compte de la demande en eau des autres parties prenantes.	Moyen	Risque	Naturel		Capital naturel – Gestion de l'eau Page 33



MATÉRIALITÉ ET ENJEUX PRIORITAIRES SUITE

Question prioritaire	Délai (court, moyen ou long terme)	Risque et/ou opportunité	Domaine concerné	ODD pertinent	Références du rapport pour plus de détails
SOCIAL					
Promouvoir la santé et la sécurité, et garantir la capacité à faire face aux situations d'urgence					
Veiller à ce que nos lieux de travail soient sains et sûrs, sensibiliser les employés et les sous-traitants à la santé et à la sécurité (notamment par le biais de formations), et préparer et garantir l'accès aux ressources d'urgence appropriées.	Court	Risque	Social	 	Rapport sur le capital humain Santé, sécurité et bien-être  Page 22
Lutter contre l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (N)					
Nous nous engageons à réagir et à résoudre de manière responsable la question de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, en tenant compte des droits de l'homme et en promouvant d'autres moyens de subsistance	Court	Risque	Social	 	Rapport sur le capital social Mines artisanales et à petite échelle  Page 26
Respecter les droits humains et les droits des communautés locales (y compris la sécurité et la compensation financière) (N)					
Veiller à ce que les droits de l'homme soient compris et respectés au sein de notre entreprise et de notre chaîne de valeur. Cela inclut le respect des droits des employés et des membres de la communauté, ainsi que les droits relatifs à la réinstallation et au déplacement des populations.	Court	Risque	Social	 	Rapport sur le capital social Droits de l'homme, réinstallation et acquisition de terres  Page 27
Promouvoir une culture d'entreprise positive et constructive et adopter des pratiques de travail équitables (y compris DEI)					
Promouvoir une culture d'entreprise positive et constructive qui soutient directement notre productivité et notre efficacité, où les employés sont valorisés, traités équitablement et récompensés.	Court	Risque	Social		Rapport sur le capital humain  Page 20 Acquisition, valorisation et rétention des talents  Page 23 Relations avec les employés et pratiques de travail équitables  Page 23 Diversité, équité et inclusion  Page 23
Attirer et retenir les talents, offrir des formations et des possibilités d'évolution aux employés et aux communautés					
En attirant, en retenant et en formant les talents, nous créerons une main-d'œuvre qualifiée et engagée, capable de mettre en œuvre notre stratégie commerciale. Cela suppose également de recruter et de renforcer les capacités des membres de la communauté.	Moyen	Risque	Social		Capital humain Acquisition, valorisation et rétention des talents  Page 23
Créer des écosystèmes sociaux et économiques prospères, notamment en respectant les plans de développement communautaire et en encourageant l'approvisionnement local					
Nous nous engageons à créer des écosystèmes sociaux et économiques prospères, notamment en respectant les programmes de développement communautaire qui répondent aux besoins locaux et permettent de promouvoir l'autonomisation économique des communautés, le bien-être social et la résilience à long terme. Notre entreprise s'engage à privilégier les achats locaux et le développement des fournisseurs.	Court	Risque	Social		Capital social Actions communautaires et impacts  Page 25



MATÉRIALITÉ ET ENJEUX PRIORITAIRES SUITE

Question prioritaire	Délai (court, moyen ou long terme)	Risque et/ou opportunité	Domaine concerné	ODD pertinent	Références du rapport pour plus de détails
GOUVERNANCE					
Explorer la géopolitique, les relations avec les gouvernements et les zones touchées par des conflits					
Gérer la complexité liée à l'exercice d'activités dans des environnements politiques et réglementaires variés (y compris dans les zones de conflit), établir des partenariats mutuellement bénéfiques avec les pouvoirs publics, se conformer aux politiques régionales et garantir le respect de la législation en vigueur	Court	Risque	Social		Mobilisation des parties prenantes ➔ Page 10
Garantir des chaînes d'approvisionnement responsables et sécurisées, ainsi que la traçabilité et la fiabilité de notre chaîne de valeur					
Nous présentons des rapports officiels et publics sur les contrôles préalables effectués tout au long de la chaîne d'approvisionnement en minerais, en tenant compte des facteurs ESG. Nous veillons également au respect des normes juridiques et internationales telles que l'annexe II du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque	Court	Risque	Social		Gouvernance Chaînes de valeur responsables Éthique et conformité ➔ Page 35
Garantir l'éthique et la conformité commerciales (y compris les mécanismes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin) et rendre compte de manière transparente					
Veiller au respect des normes éthiques et des pratiques commerciales les plus élevées et lutter contre les risques de corruption et de pots-de-vin. Garantir une diffusion efficace de l'information et la transparence auprès des parties prenantes	Moyen	Risque	Social		Gouvernance Éthique et conformité ➔ Page 35



GESTION DES RISQUES ET PRINCIPAUX RISQUES

Cadre de gestion des risques du Groupe

Le cadre de gestion des risques du Groupe nous aide à identifier et à comprendre les menaces potentielles qui pèsent sur la performance et la durabilité de nos activités, ainsi que les opportunités associées.

Nos politiques de gestion des risques s'appuient sur la norme internationale ISO 31 000 relative à la gestion des risques, qui préconise une approche globale permettant d'identifier, d'analyser, d'évaluer, de traiter, de surveiller et de faire connaître les risques au sein de l'entreprise.

Le Groupe applique les « Good Practice Guidelines » du British Business Continuity Institute, des pratiques de gestion de la continuité des activités ainsi que les recommandations de la norme internationale ISO 22301 sur le sujet.

ERG Africa intègre la gestion des risques à tous les niveaux de l'entreprise afin d'identifier et de gérer efficacement les risques et les opportunités. Notre cadre à trois niveaux de défense donne l'assurance que les risques sont gérés conformément aux politiques, normes et procédures, notamment en ce qui concerne la mobilisation des parties prenantes.

La mise en œuvre de nos politiques est régulièrement vérifiée par les comités compétents tels que le Groupe de travail sur les droits de l'homme, et chaque trimestre par le Comité de conformité et le Comité de développement durable d'ERG.

Nous évaluons régulièrement l'impact potentiel et la probabilité de nos principaux risques et nous assurons que les mesures d'atténuation et les contrôles associés sont efficaces. Dans le cadre de nos activités, nous examinons et mettons régulièrement à jour nos registres des risques, qui tiennent compte des droits de l'homme, des questions sociales, de la gouvernance et de l'environnement. Ces informations sont transmises à la direction d'ERG Africa pour examen et font l'objet de discussions lors des réunions d'évaluation des opérations.

Au niveau régional, notre évaluation de la double matérialité fournit un cadre complet pour la gestion des risques ESG, car elle tient compte à la fois de l'impact de l'entreprise sur les questions de développement durable et des répercussions financières. Cette approche globale nous aide à identifier un éventail plus large de risques et d'opportunités, afin de mettre en place de meilleures stratégies de gestion des risques.

Nos 13 principaux risques et mesures d'atténuation sont décrits ci-dessous :

Nos principaux risques et mesures d'atténuation

Risque	Mesures d'atténuation
 Risque lié à la sécurité : Sécurité des employés et des membres de la communauté	• En Afrique, notre système de gestion de la sécurité, de la santé et du développement durable (SHS, Safety, Health and Sustainability) s'appuie sur les normes ISO 14001 et ISO 45001. Un processus est en cours afin que Metalkol obtienne la certification en 2025. • Formation continue ciblée des employés dans toutes les entités opérationnelles, de soins et de maintenance. • Gestion des risques liés à la sécurité au travail. • Santé au travail. • Formation aux interventions d'urgence, à la prévention des incendies et en électricité.
 Risque sécuritaire : Afflux de mineurs artisanaux et conflits avec ces derniers, activités minières industrielles illégales, présence de forces armées non autorisées sur les sites	• En RDC, ERG Africa participe à des groupes de travail régionaux destinés à soutenir la promotion et l'application à plus grande échelle des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (Principes volontaires), notamment en ce qui concerne les interactions avec les communautés minières artisanales. • Collaboration continue avec le ministère des Mines, l'Entreprise Générale du Cobalt (une filiale de la Gécamines) et d'autres parties prenantes clés afin de trouver une solution durable pour la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.
 Risque environnemental : Impacts négatifs de nos activités sur l'environnement (poussières, bruit, rejets)	• Surveillance de la qualité de l'air et des poussières afin de permettre des contrôles plus rapides et plus efficaces, et installation de stations de surveillance supplémentaires dans nos usines et dans les villages.
 Risque de conformité : Non-respect de la législation et de la réglementation, y compris du droit du travail	• Nos politiques de conformité sont implémentées grâce au système de gestion de la conformité du Groupe, basé sur les risques, et qui couvre la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, les sanctions, les droits de l'homme, le droit du travail et la protection des données. • En vertu du Code de conduite des fournisseurs, de la Politique des droits de l'homme d'ERG et du système de conformité mentionné précédemment, lorsque des réclamations sont formulées à l'encontre de tiers, nous veillons à clarifier la situation et fournissons des conseils et un soutien si nécessaire, notamment par le biais d'audits et de mesures d'atténuation. • Nous avons mis en place un programme d'audit des fournisseurs et une formation complète sur la conformité et la sensibilisation, axée sur les risques, afin de garantir que nos partenaires commerciaux, les membres des organes de gouvernance et nos employés comprennent parfaitement les normes éthiques du Groupe. Cela comprend la formation à la ligne d'assistance téléphonique du groupe ERG, gérée par un opérateur indépendant, qui permet à tous les employés et aux tiers de dénoncer toute infraction. En 2024, par exemple, nous avons reçu 32 rapports de toutes les catégories. • Au niveau régional, un Comité des Licences se réunit chaque trimestre afin de s'assurer du respect des lois en vigueur dans les différentes juridictions où nous opérons. Les risques juridiques sont également examinés lors des réunions du Comité de Développement Durable, qui rassemble l'équipe dirigeante d'ERG et d'ERG Afrique.
 Risque sanitaire: Menaces pour la santé publique et touchant les employés et les membres de la communauté (choléra, typhoïde, etc.)	• Mesures de sensibilisation et de prévention (vaccination) pour les employés de Metalkol, Frontier et COMIDE concernant le paludisme, le VIH et le choléra.



GESTION DES RISQUES ET PRINCIPAUX RISQUES SUITE

Risque	Mesures d'atténuation
 Risque lié à la chaîne d'approvisionnement : Manque de traçabilité dans notre chaîne d'approvisionnement	• En RDC, nous continuons d'offrir aux parties prenantes en aval les plus hauts niveaux de traçabilité et de garantie. Ainsi, chez Metalkol, par exemple, nous avons mis en place un cadre tiers certifié pour le cobalt et le cuivre propres et nous avons respecté les normes du processus de certification de la Responsible Minerals Initiative (RMI). • Nous avons également poursuivi notre collaboration avec nos partenaires de la GBA afin de développer et de mettre en œuvre le premier passeport mondial pour les batteries. Cette démarche s'inscrit dans le contexte d'une réglementation croissante concernant l'assurance de la chaîne de valeur des batteries, y compris le règlement de l'UE de 2023 sur les batteries. • Nous évaluons nos fournisseurs, qui sont tous tenus de se conformer au Code de conduite d'ERG, au Code de conduite des fournisseurs d'ERG et à la Politique des droits de l'homme. Le Code de conduite des fournisseurs d'ERG est non seulement conforme aux exigences du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, mais il contient également des interdictions explicites concernant le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que des exigences relatives à l'achat de minéraux ou de minerais. Aucun achat de ce type n'a été effectué au cours de la période couverte par le rapport.
 Risque pour les droits de l'homme : Violations des droits de l'homme par les forces de l'ordre et d'autres parties prenantes	• Application de la politique ERG en matière de droits de l'homme et mise en œuvre de différentes mesures, notamment l'évaluation des risques, la formation, les mécanismes de réclamation, le devoir de diligence envers les contreparties et le déploiement du Code de conduite des fournisseurs d'ERG.
 Risques sociaux : Conflits avec les membres de la communauté concernant l'accès aux terres, les indemnisations, le retard ou la non-réalisation de projets communautaires	• Traitement des questions prioritaires en matière de développement communautaire et aide apportée aux communautés locales pour bâtir à terme leur propre avenir bien après la fin de nos activités.
 Risque lié à l'eau : Accès à l'eau potable	• Fourniture d'eau potable aux communautés vivant à proximité de nos sites d'exploitation, notamment grâce à un vaste projet de distribution d'eau à grande échelle aux habitants de la ville.
 Pénurie de main-d'œuvre qualifiée : Surtout les compétences techniques	• Localisation et gestion de la relève : Un programme continu destiné à favoriser l'égalité des genres et la formation des employés congolais, prévoyant notamment la création d'un « vivier de talents » pour les individus à fort potentiel et les futurs dirigeants. • Formation axée sur le développement des compétences : La fourniture d'une formation spécifique à chaque poste au sein de nos opérations.
 Risques de catastrophes : Force majeure, événements physiques, par exemple effondrement de terrain, défaillance du TSF	• Analyse régulière des risques et examen technique de nos installations de stockage des déchets résiduels. • Plans d'intervention d'urgence.
 Risques liés au changement climatique : Incapacité à gérer les risques liés au changement climatique	• Évaluation de notre empreinte carbone afin de respecter les limites fixées. • Analyse des risques carbone afin de mieux comprendre et gérer les risques auxquels nous sommes exposés et de guider notre stratégie carbone. • Prise en compte des conséquences en termes d'émissions de GES (Gaz à effet de serre) lors des décisions d'investissement à long terme, dans le but de réduire nos émissions tout en tenant compte de nos impératifs commerciaux. • Comme l'indiquent les EIES, la contribution des sites d'ERG Africa aux émissions annuelles de GES de la RDC est considérée comme faible.
 Risques politiques : Changements dans l'environnement politique et réglementaire susceptibles d'affecter nos activités	• Suivi et analyse des tendances politiques et macroéconomiques dans les régions où nous opérons. • Surveillance étroite et respect des sanctions internationales en vigueur. • Suivi des changements législatifs et réglementaires potentiels. • Collaboration régulière avec des conseillers juridiques tiers.



CROISSANCE ET MAINTENANCE DES ACTIFS

En 2024, notre investissement actif dans l'innovation technologique a non seulement soutenu notre performance à court terme, mais aussi notre durabilité à long terme et notre capacité à générer de la valeur.

Nous avons identifié des initiatives opérationnelles chez Metalkol et Frontier, notamment l'introduction d'une gestion de flotte plus efficace, la collecte de données, des camions diesel-électriques et la formation sur simulateur immersif. Nous avons également mis en œuvre un forage à circulation inverse afin d'améliorer le contrôle qualité.

Optimisation des opérations chez Metalkol

En 2024, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration du traitement de notre exploitation Metalkol, notamment grâce à l'utilisation de réactifs alternatifs, et nous avons apporté des modifications importantes au site afin d'optimiser le traitement

des minéraux. Ces efforts ont permis de réduire de 30% les coûts de traitement du cobalt et du cuivre, démontrant ainsi notre détermination à faire preuve d'efficacité et à innover.

Augmentation de la durée de vie des mines chez Frontier

Nous avons commencé à extraire du minerai dans le cadre du projet Cut 4 de Frontier, qui pourrait prolonger de 10 ans la durée de vie de notre mine Frontier en RDC. Nous avons également poursuivi nos recherches sur des moyens de prolonger davantage la durée de vie de la mine en nous appuyant sur le développement souterrain (appelé Frontier Deeps).

Exploration

En 2024, nous avons cherché à identifier des opportunités d'expansion dans les zones industrielles désaffectées autour de nos activités existantes en Afrique, zones historiquement sous-exploitées.

Cela comprenait la mise en place d'un programme sur trois ans visant à évaluer les ressources potentielles en cuivre et en cobalt pouvant être extraites et traitées grâce aux infrastructures existantes.

Nos efforts ont d'abord porté sur les possibilités d'expansion à grande échelle de COMIDE et sur les nouveaux gisements de minerais d'oxyde de Frontier.

Nous cherchons également à mieux connaître les caractéristiques géologiques de la région autour de Metalkol afin d'identifier de nouvelles opportunités.

L'entreprise a continué à rechercher de nouvelles opportunités de développement et d'exploration de cuivre et de cobalt, au-delà de nos zones d'exploitation existantes, en mettant l'accent sur une analyse géochimique, géophysique et satellitaire plus large, et à un stade précoce.



ASSURER LA TRAÇABILITÉ DE NOS PRODUITS

Les riches ressources en minerais de la RDC, essentielles à la transition énergétique mondiale, restent exposées à des chaînes d'approvisionnement illégales, ce qui accroît le besoin de transparence et de mécanismes de traçabilité. ERG Africa s'engage envers ses clients à respecter des pratiques de production responsables et à assurer une production minière qui ne présente aucun risque de violation des droits de l'homme, de négligence environnementale ou de pratiques commerciales non éthiques.

Garantir la qualité grâce au cadre Clean Cobalt and Copper
Afin de soutenir les efforts de nos clients pour s'approvisionner de manière responsable, nous avons créé le cadre Clean Cobalt & Copper.

Ce cadre témoigne de notre engagement envers l'Initiative pour des minerais responsables (RMI) et le Processus d'assurance des minéraux responsables (RMAP). Il va au-delà des exigences du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables, surtout lorsque les minerais proviennent de zones de conflit ou à haut risque. Il va également au-delà des réglementations européennes et américaines relatives aux minerais de conflit.

Introduit chez Metalkol en 2018, ce cadre a élargi son champ d'application pour inclure les autres actifs opérationnels en RDC. Chez Metalkol, il a fait l'objet d'une vérification indépendante de PwC en 2024.

Le Cadre offre les garanties suivantes :



La conformité au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque



La restauration de l'environnement



Notre cobalt et notre cuivre sont extraits sans recours au travail des enfants



La collaboration pour promouvoir le développement durable



Le cobalt et le cuivre propres sont traçables



L'orientation de notre secteur vers des chaînes de valeur plus durables pour le cobalt et le cuivre



Le cobalt et le cuivre propres ne proviennent pas de petites exploitations minières artisanales

Ce cadre vise à favoriser les améliorations sociales, économiques et environnementales et à élever le niveau d'exigence de nos pratiques commerciales dans le contexte socio-économique fragile de la RDC : <https://www.ergafrica.com/cobalt-and-copper-initiative>



FAITS MARQUANTS DE 2024



Aucune grève n'a eu lieu



2 219 examens médicaux effectués



95% des employés en RDC sont des ressortissants du pays.



0 cas recensé de travail des enfants ou de travail forcé



Capital humain

Pages:
20-23



NOTRE PERSONNEL

Notre stratégie en matière de ressources humaines vise à constituer une main-d'œuvre résiliente et innovante afin d'assurer la pérennité de notre entreprise.

Au cours de l'année considérée, nos priorités étaient les suivantes :



Offrir des conditions de travail sûres et améliorer le bien-être et la santé des employés



Développer les compétences des employés grâce à la formation, à l'évolution de notre culture d'entreprise et au développement de notre vivier de talents et de cadres dirigeants



Renforcer la motivation des employés en améliorant leurs avantages sociaux et en développant nos propositions à leur égard



Traiter et résoudre toute plainte liée à l'emploi. En 2024, 32 plaintes ont été déposées via des mécanismes de réclamation sur site (2023 : 36), dont 23 ont été résolues

Notre engagement à respecter le droit du travail est énoncé dans notre Code de conduite et dans le Code de conduite des fournisseurs ERG, qui contient des interdictions explicites concernant le travail forcé et le travail des enfants. Notre engagement est soutenu par :



- La Politique en matière de droits de l'homme



- Les procédures relatives aux droits de l'homme et aux ressources humaines, ainsi que les déclarations, les processus, les cadres et les systèmes associés à leur mise en œuvre



- Audits annuels des agences de placement

Chez Metalkol, nous avons mis en place un comité des femmes chargé de représenter les intérêts de nos travailleuses sur le site. Ce comité traite de questions telles que les conditions de travail des femmes et les droits des femmes. En collaboration avec les dirigeants de Metalkol, le comité aide également à élaborer des stratégies visant à promouvoir davantage l'avancement des femmes sur le lieu de travail. Nous comptons étendre ce comité à l'ensemble de nos opérations dans le pays.

SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Conformément à nos valeurs, la sécurité est notre priorité et le Zéro accident notre objectif ultime. Nous investissons dans nos systèmes de gestion de la sécurité, effectuons des analyses de risques et nous efforçons de maintenir une culture axée sur la sécurité.

Indicateurs de sécurité

		2024
Décès	Employés	1
	Sous-traitants	–
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail (LTIFR)	Employés	0,52
	Sous-traitants	–
Taux de fréquence des blessures enregistrables (TRIFR)	Employés	3,6
	Sous-traitants	0,58

Performances en matière de sécurité

En 2024, les accidents avec arrêt de travail sont passés de 0 à 7, portant le LTIFR à 0,52.

En plus des indicateurs a posteriori qui nous informent des tristes conséquences des accidents, nous surveillons également les indicateurs a priori en encourageant l'ensemble de notre personnel à signaler toute situation ou tout comportement dangereux, et tout incident évité de justesse. Le but est d'en investiguer les causes et de mettre en place des mesures correctives et préventives pour réduire les risques d'accidents et de blessures.

En 2024, nos efforts en matière de santé et de sécurité au travail (SST) ont principalement consisté à instaurer une culture d'entreprise qui encourage la transparence des rapports, de façon à prévenir les risques plutôt que de les atténuer une fois qu'ils se présentent. C'est le principal facteur de l'augmentation

du LTI. En 2025, les risques majeurs identifiés dans l'ensemble de nos activités en Afrique comprennent les incidents liés au trafic tout au long de nos chaînes de valeur, les risques d'incendie, les enjeux de sécurité ainsi que les impacts sur les communautés.

Accident mortel chez Frontier

Nous avons perdu de façon tragique un employé de Frontier, à la suite d'un grave accident impliquant un véhicule lourd. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de notre collègue. Aucune perte humaine n'est acceptable. Cet incident démontre que nous devons redoubler d'efforts pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Principales initiatives de sécurité mises en œuvre en RDC

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer notre culture de la sécurité, notamment :

- Le signalement obligatoire des actions et conditions dangereuses dans notre système de gestion de la performance directement lié aux indicateurs clés de performance (KPI) pour tous les employés sur site
- L'amélioration de nos programmes de formation à la sécurité afin de renforcer la sensibilisation et les compétences

Ces efforts renforcent la responsabilisation grâce à un suivi régulier lors des réunions trimestrielles de notre Comité de Développement Durable.

Santé et bien-être

En RDC, nous offrons une assistance médicale gratuite à tous nos employés et à leurs familles.

Chez Metalkol, nous travaillons avec deux cliniques, à Kolwezi et à Lubumbashi, afin d'offrir des soins de santé de qualité aux employés et à leurs familles. Cela comprend les consultations médicales gratuites, les médicaments de base et les recommandations vers des spécialistes. Un nouveau laboratoire est en cours de construction sur le site afin de fournir à nos employés des services de diagnostic sanguin et de dépistage de pathologies.

Nous offrons une assistance médicale aux employés et à leurs familles grâce à une clinique sur le site de Frontier. Une aide supplémentaire est fournie par deux cliniques locales à Sakania et Lubumbashi.

Chez COMIDE, nous offrons aux employés et à leurs familles l'accès à des soins médicaux par l'intermédiaire de prestataires médicaux tiers, tandis que les employés de Boss Mining et leurs familles peuvent bénéficier de services médicaux gratuits dans notre clinique hors site entièrement subventionnée. Les membres de la communauté locale bénéficient ainsi de services médicaux d'urgence.

Les services médicaux fournis aux communautés locales à Boss Mining ont temporairement été suspendus, mais nous avons continué à offrir une assistance médicale dans le cadre de nos programmes volontaires d'investissement social.

Autres services de santé inclus :

- La sensibilisation au paludisme et les mesures de prévention pour les employés de Metalkol, Frontier et COMIDE, par exemple la pulvérisation régulière d'insecticides à effet rémanent dans les bâtiments
- La sensibilisation au VIH/SIDA, les activités de conseil et de dépistage volontaires chez Metalkol, Frontier et Boss Mining (en partenariat avec les services de santé gouvernementaux)
- Les mesures de sensibilisation et de prévention contre le choléra chez Metalkol, Frontier, Boss Mining et COMIDE
- La participation aux campagnes de vaccination du gouvernement
- Un programme régional de dépistage du cancer du sein et des activités annuelles de sensibilisation au cancer

Santé au travail

Nous avons mis en place des procédures complètes en matière de santé au travail afin d'éliminer et de réduire les risques pour la santé de nos employés. Elles concernent par exemple l'exposition potentielle à la poussière, au bruit, aux vibrations et à la chaleur.

La surveillance médicale de notre personnel sur nos différents sites et dans nos cliniques est l'une des activités les plus importantes en matière de santé au travail pour nos employés, nos sous-traitants et nos agences de placement.

Par exemple, chez Metalkol, notre équipe de médecins et d'infirmières a effectué en 2024 un total de 12 635 examens médicaux pour les employés et 3 234 examens médicaux pour les sous-traitants à la clinique du site.

Les services cliniques sur site de Metalkol ont concerné :

- 115 869 traitements aux employés et sous-traitants
- 2Les maladies et affections traitées (paludisme, infections de l'oreille, du nez et de la gorge, etc.)
- 3Troubles dermatologiques
- 4Hypertension artérielle
- 5Diabète
- 6Mal de dos
- 7Gastro-entérite
- 8Infections des voies respiratoires

De même, la clinique de Kolwezi, qui travaille en partenariat avec Metalkol, a fourni 33 932 traitements aux employés, à leurs proches et aux sous-traitants.

Nous avons également amélioré notre programme d'hygiène industrielle et notre stratégie connexe de surveillance et d'analyse de la santé au travail basée sur les risques chez Metalkol et Frontier. Le programme traite essentiellement des problèmes de poussière, de bruit, de vibrations, de gaz et d'éclairage. Il s'accompagne d'une formation de sensibilisation des employés.

L'entreprise a identifié des niveaux de bruit élevés sur plusieurs sites de Metalkol. Une enquête plus approfondie est en cours afin de déterminer le niveau de risque et d'évaluer la nécessité de rajouter des contrôles en plus des équipements de protection individuelle (EPI).

Plans d'urgence et d'intervention

ERG Africa dispose d'une procédure de gestion des urgences intégrée à son système global de gestion de la sécurité, de la santé et du développement durable. En RDC, nous révisons actuellement notre politique d'intervention d'urgence, nos exercices et nos évaluations.

Pour ce faire, des audits internes sont réalisés sur les principaux sites de production afin d'identifier des mesures préventives prioritaires. De plus, des scénarios d'urgence sont mis en place dans nos installations minières et des formations approfondies axées sur les interventions d'urgence sont dispensées aux employés, aux communautés et aux sous-traitants. Ces systèmes révisés de préparation aux urgences et de gestion des incidents en RDC figureront parmi les sujets importants que nous aborderons avec les autorités locales afin d'obtenir leur soutien et renforcer leurs capacités.

Sur la base du processus de certification ISO de Metalkol, notre objectif pour 2025 est de diffuser sur l'ensemble de nos sites les enseignements tirés en matière de gestion des urgences et de veiller à la constitution d'équipes d'intervention d'urgence, ce qui permettra aux communautés voisines de participer à nos programmes de préparation aux situations d'urgence.

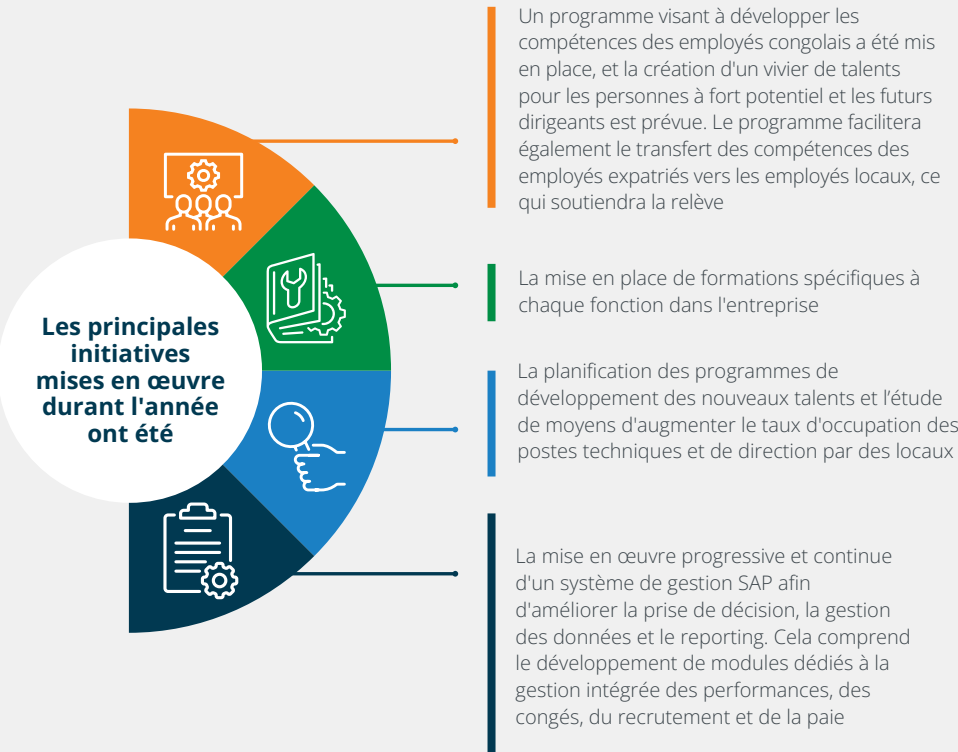
ATTIRER, FORMER ET RETENIR LES TALENTS

Nous sommes conscients que la pérennité de notre entreprise dépend de notre capacité à attirer, à former et à retenir les bons profils, ainsi qu'à instaurer une bonne culture d'entreprise.

Soucieux de disposer d'une main-d'œuvre innovante et polyvalente, nous nous efforçons de développer les compétences de nos employés et de favoriser leur épanouissement personnel et professionnel. Nous renforçons également notre culture d'entreprise et soutenons la progression rapide des collaborateurs à fort potentiel et des futurs responsables.

En Afrique, une restructuration de nos effectifs a été menée dans l'optique d'assurer le succès à long terme de la région.

Nous continuons à standardiser, automatiser et améliorer nos systèmes, normes et processus de gestion des talents.



RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET PRATIQUES DE TRAVAIL ÉQUITABLES

Si nous voulons avoir une équipe professionnelle et satisfaite, nous devons établir et entretenir de solides relations avec nos employés.

À son tour, cela favorisera le développement d'une main-d'œuvre motivée, productive, stable, loyale et qui se sent en sécurité.

Nous respectons le droit des travailleurs à adhérer à un syndicat, à négocier librement et à entretenir des relations constructives avec les syndicats.

Nous avons des conventions collectives dans nos sites d'exploitation et environ 91,3% de nos employés en RDC sont membres d'un syndicat.

Les syndicats suivants ont été élus dans nos sociétés :

- Organisation des Travailleurs Unis du Congo (OTUC)
- Syndicat des Ouvrières Solidaires (SOS)
- Ligue pour la Dignité des Travailleurs du Congo (LDTC)
- Centrale Générale du Travail du Congo (CGTC)
- Union Nationale des Travailleurs du Congo (UNTC)
- Confédération Syndicale du Congo (CSC)
- Alliance des Travailleurs Avertis et Conscientieux (ATAC)
- Syndicat des Travailleurs, Hôtellerie et Alimentation du Congo (SYTHAC)
- Conscience des Travailleurs et Paysans du Congo (CTP)
- Union des Droits des Travailleurs du Congo (UDTCO)
- Solidarité Action Directe (SAD)
- Union Générale des Travailleurs (UGT)
- Alternative Syndicale pour l'Industrie au Congo (ASLIC)
- Association des Techniciens du Congo (ATECO)
- Solidarité des Travailleurs Dynamiques (STD)
- Force Ouvrière pour la Renaissance de la Conscience et de l'Éthique Syndicale (FORCES)
- Conscience des Travailleurs et Paysans du Congo (CTP)

Les rémunérations que nous offrons sont à la fois compétitives et conformes aux conventions collectives et aux dispositions légales applicables. Les employés congolais permanents bénéficient également d'une aide financière sous la forme de frais de scolarité, d'allocations logement, de transport et familiales, entre autres avantages.

Égalité des chances

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et les normes du travail universellement reconnus. Cela inclut notre engagement pour l'égalité des chances et la fourniture d'un environnement de travail inclusif, équitable et non discriminatoire. Nous attendons de nos employés, sous-traitants et fournisseurs qu'ils partagent ces valeurs.

À cela s'ajoutent les procédures et politiques de ressources humaines propres à chaque site.

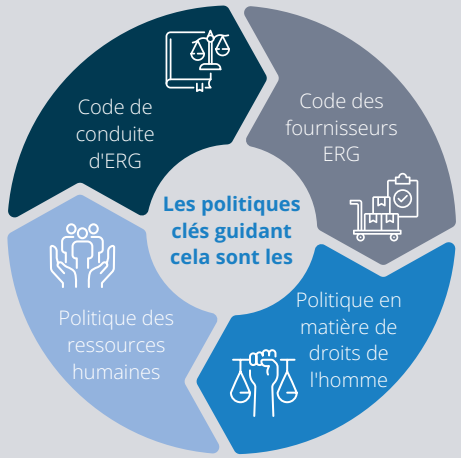
En 2024, nous avons dispensé une formation sur le Code de conduite d'ERG et sur le Code de conduite des fournisseurs respectivement aux employés et aux fournisseurs de Metalkol, Frontier et Boss Mining. Nous disposons également d'une hotline largement diffusée et de mécanismes de traitement de plaintes qui permettent aux employés sur site de signaler tout problème.

En 2024, nous avons commencé à tester notre mécanisme de traitement des plaintes afin de nous assurer que la culture de signalement au sein de nos opérations était appropriée.

Contenu local

Nous continuons à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la localisation de notre main-d'œuvre en RDC. Par exemple, des stages et des opportunités d'apprentissage sont offerts aux jeunes qui vivent dans nos communautés d'accueil. Par ailleurs, nous avons finalisé nos programmes d'approvisionnement local qui ont pour objectif de permettre aux entreprises locales de soumissionner à nos appels d'offres et de sous-traitance. Outre cette assistance directe, les programmes apporteront également une assistance indirecte aux entreprises locales en encourageant les sous-traitants et les fournisseurs à recruter une main-d'œuvre locale. En 2024, nous avons organisé cinq séminaires de formation en entreprise, dont le coût s'est élevé à 202 000 USD pour la RDC.

Nous avons mis en place un ensemble de politiques et de procédures visant à maintenir un environnement de travail équitable et constructif pour les employés et les sous-traitants.





FAITS MARQUANTS DE 2024



Répondre aux enjeux clés en matière de développement de 58 communautés tout en contribuant indirectement à soutenir beaucoup d'autres.



10,4 millions USD affectés à l'investissement social
115 millions USD de redevances minières versées



Soutenir des moyens de subsistance alternatifs pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le manque d'emplois formels



Le suivi des programmes agricoles chez Boss Mining, COMIDE, Frontier et Metalkol



Zéro allégation ou constatation liée à une violation des droits de l'homme

Les montants CSI indiqués concernent nos activités en RDC et en Zambie



Capital social

Pages:
24-27

NOS COMMUNAUTÉS

Dans le cadre de notre stratégie pour l'année 2025, nous avons donné la priorité au développement socio-économique des communautés dans les régions où nous opérons.

Cela passe par un engagement continu auprès des communautés et le respect constant des normes et directives internationales visant à comprendre, atténuer et gérer les impacts sur les communautés. Il s'agit également d'améliorer le bien-être et la prospérité de la communauté, tout en soutenant l'esprit entrepreneurial et le développement de l'environnement commercial local.

En RDC, nous nous engageons à contribuer de manière directe aux principaux objectifs de développement de 58 communautés voisines de nos sites d'exploitation, tout en soutenant indirectement de nombreuses autres.

Conformément à nos valeurs et à notre Politique des droits de l'homme, nous respectons les droits humains ainsi que les intérêts et les traditions des parties prenantes locales, partout où nous exerçons nos activités. Nous souhaitons limiter au maximum les impacts négatifs potentiels de nos activités. Pour ce faire, nous effectuons des évaluations des risques liés aux droits de l'homme et procédons à des vérifications préalables (basées sur les profils de risque locaux), en collaboration avec les partenaires locaux.

Dans le même temps, nous cherchons à maximiser nos impacts positifs par le biais par exemple de la CSI

ou de notre soutien continu aux fournisseurs locaux de biens et services dans nos pays d'accueil.

Nos efforts sont soutenus par une collaboration organisée, régulière et transparente avec les communautés locales.

Gestion des impacts et des plaintes

La gestion des impacts sur les communautés est effectuée au moyen de notre système SHS de gestion intégrée. Le logiciel IsoMetrix quant à lui permet d'enregistrer, de centraliser et d'analyser les données SHS. Il facilite également le traitement des cas dans les 30 jours, ainsi que la gestion des plaintes, des enquêtes et des mesures correctives.

ERG Africa offre aux communautés plusieurs possibilités et canaux de réclamation. Par exemple, les agents de liaison communautaires et les points de dépôt de plaintes, bien connus des membres de la communauté, permettent de garantir le respect des traditions locales, des langues et des échéances de traitement des plaintes. Ces dispositions sont renforcées par notre engagement constant envers les communautés, notamment à travers nos évaluations obligatoires des impacts environnementaux et sociaux et nos programmes de développement communautaire définis dans le Cahier des charges.

Ces mécanismes et procédures communautaires de traitement des plaintes sur site s'alignent sur les normes de performance de la Société financière internationale (IFC) et les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

APPORTER NOTRE CONTRIBUTION

Le Code minier de la RDC exige que les entreprises minières mènent de larges consultations avec les communautés locales et les parties prenantes afin d'identifier et de définir des projets de développement social alignés sur les priorités locales, à mettre en œuvre sur une période de cinq ans.

Ce plan de développement communautaire (PDC) s'appelle un **Cahier des Charges (CDC)**. Il est propre à chaque exploitation, juridiquement contraignant et signé par les parties prenantes concernées, notamment l'exploitant minier, le gouvernement et les communautés locales.

Les CDC sont approuvés par les autorités locales et, une fois le projet démarré, ils font l'objet d'un suivi annuel par un organisme indépendant.

La loi prévoit également que chaque exploitation verse 0,3% de son chiffre d'affaires annuel à des fonds de développement durable gérés par des comités multipartites. En 2024, Boss Mining, Frontier et Metalkol ont versé la première tranche des paiements.



Activités CSI dans nos opérations en 2024

En 2024 chez Boss Mining, COMIDE, Frontier et Metalkol, nous avons étroitement collaboré avec les parties prenantes afin de mettre en œuvre un ensemble de projets CSI (CDC et DOT) dans le cadre de l'engagement des 0,3%.

Dépenses et retombées de nos cahiers des charges et des projets volontaires

	USD	Nombre de communautés	Projets et initiatives clés
Metalkol	859 349	9	Agriculture, accès à l'eau potable, construction de centres éducatifs et de santé
Frontier	1 143 692	6	Éducation, santé, agriculture, accès à l'eau potable
Boss Mining	3 191 303	27	Éducation, santé, agriculture, accès à l'eau potable, entrepreneuriat/commerce local, communication
COMIDE	191 093	16	Éducation, santé, agriculture, accès à l'eau potable

En 2024, dans le cadre de l'obligation de dépenser 0,3% de ses revenus, ERG Africa a versé 4 942 191 USD pour le compte de Boss Mining, Frontier et Metalkol.

Veillez trouver ci-dessous quelques exemples du soutien bénévole apporté aux communautés en 2024



Metalkol a investi

- 74 846 USD dans le cadre du Programme alimentaire de Samukonga
- 14 220 USD dans des systèmes d'accès à l'eau et d'énergie solaire dans le village de Samukonga
- 23 250 USD dans le renforcement des capacités pour une exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) plus responsable
- 98 480 USD dans le cadre du Plan de restauration des moyens de subsistance de Samukonga (agriculture et élevage)
- 523 752 USD dans la réalisation de 7 forages pour le compte des communautés locales
- 87 824 USD dans le Programme de bourses d'études



Frontier a investi

50 163 USD dans l'entretien du réseau de distribution d'eau d'Amenshi à Sakania.



Boss Mining a investi

2 321 456 USD dans 13 écoles voisines, au profit de plus de 4 400 élèves et 128 enseignants (2023 : 2 200 000 USD), ainsi que 857 180 USD dans l'approvisionnement en électricité et la maintenance du réseau.

Nos opérations en Afrique ont enregistré

32

plaintes déposées via les mécanismes de réclamation mis en place sur les sites (2023 : 29), dont

23

ont été résolues

Objet de la plainte :

Ces plaintes concernaient entre autres le comportement des employés, les répercussions sur les cultures et les demandes d'indemnisation pour dommages matériels.

Les montants CSI indiqués concernent nos activités en RDC et en Zambie

APPORTER NOTRE CONTRIBUTION SUITE



Soutenir l'agriculture durable

Grâce à des programmes agricoles, ERG Africa apporte une solution à long terme au problème de la sécurité alimentaire de nos communautés d'accueil en RDC. Gérés par des coopératives d'agriculteurs des communautés soutenues par ERG Africa, ces programmes fournissent aux populations des terres, des semences et des équipements qui leur permettront de générer des revenus et d'assurer leur sécurité alimentaire. Les agriculteurs sont également formés aux techniques permettant d'accroître leur productivité et leur rentabilité, et d'élargir leurs débouchés commerciaux.

En 2024, l'aide agricole apportée par Frontier comprenait la plantation et la récolte du maïs, ainsi que la préparation de la prochaine saison agricole. Le programme permet aux ménages participants de générer des revenus en transformant et en vendant leur maïs par l'intermédiaire d'une coopérative de meunerie également soutenue par Frontier. Les clients proviennent du marché local. Frontier fait également partie des clients.

Chez COMIDE, chaque agriculteur reçoit un hectare de terre pour cultiver du maïs. Au moment de la récolte, les agriculteurs restituent 1 000 kg de maïs ou le quart de la production par hectare, qui sont ensuite vendus pour financer les dépenses agricoles de la saison suivante, ce qui permet au programme d'être autosuffisant.



Impact du programme agricole chez COMIDE :



194 agriculteurs



194 hectares



51 cultivatrices
51 hectares



143 cultivateurs
143 hectares



10 000 000 plants de maïs

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

En RDC, notre cadre « Clean Cobalt & Copper » est un gage de fiabilité pour nos clients. En vertu de ce mécanisme de gouvernance, nous pouvons affirmer qu'aucune de nos productions ne provient d'activités ASM.

Notre approche de gestion des mines artisanales et à petite échelle (ASM) comprend des politiques, des plans et des procédures qui :

garantissent que nous n'achetons pas et ne tirons aucun profit des minerais issus des ASM



visent à améliorer les conditions socio-économiques des communautés ASM et à leur offrir des moyens de subsistance alternatifs



promeuvent les droits de l'homme, la santé et la sécurité au travail dans la communauté ASM



Chez Metalkol, un groupe de travail interdépartemental sur les activités ASM se réunit régulièrement pour examiner les informations recueillies, identifier les risques et proposer des mesures correctives ou d'atténuation. Nous collaborons avec les communautés locales, y compris celles impliquées dans les activités ASM, ainsi qu'avec d'autres sociétés minières.

Nous collaborons également avec le gouvernement et les agences internationales de développement afin de favoriser de meilleures pratiques environnementales, sociales et sécuritaires des mineurs artisanaux locaux.

Nos opérations et nos communautés ASM

Bien que nous n'achetions aucun matériau auprès des exploitants artisanaux, nous sommes conscients que l'exploitation artisanale contribue à la subsistance des populations locales en RDC. À ce titre, nous collaborons activement avec les parties prenantes, notamment le ministère des Mines et l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC), afin d'étudier les moyens de formaliser les activités ASM qui une fois réglementées profiteront aux communautés locales, tout en respectant les normes de sécurité et environnementales.

Par ailleurs, nos activités chez Metalkol, Boss Mining et COMIDE sont confrontées à des défis importants en raison de l'exploitation minière artisanale illégale et semi-mécanisée. Chez Boss Mining, des activités minières artisanales illégales ont lieu dans certaines zones de notre concession, mais en dehors de notre zone de production. Nous continuons à collaborer avec le ministère des Mines, EGC et d'autres parties

prenantes afin de développer des solutions durables permettant de formaliser les ASM, de renforcer les pratiques de sécurité et d'atténuer l'impact des activités non réglementées sur les opérations minières industrielles.

Chez Metalkol, les ASM opèrent à l'extérieur de notre dépôt de résidus miniers clôturé de Kingamyambo. Au cours de l'année, nous avons collaboré avec une ONG indépendante afin de renforcer les capacités de ces ASM en matière de santé et d'hygiène au travail, de gestion des déchets, de gestion financière et de gouvernance. Nous avons également participé à des groupes de travail réunissant plusieurs parties prenantes afin de promouvoir l'application des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR).

Afin de limiter la progression des activités ASM et lutter contre l'insécurité alimentaire et le manque d'opportunités d'emploi formel, ERG Africa promeut des moyens de subsistance alternatifs qui bénéficient même aux communautés impliquées dans les activités ASM.

Nous ne constatons aucune activité ASM à proximité de notre exploitation Frontier en raison de la nature géologique du gisement.

Soutenir le développement durable des communautés pratiquant les activités ASM

Nous avons une tolérance zéro envers le travail des enfants et le travail forcé, que ce soit au sein de nos opérations ou dans notre chaîne d'approvisionnement. Forts de notre engagement à être reconnus comme une source responsable de cuivre et de cobalt, nous continuons à collaborer avec les coopératives locales d'ASM et les défenseurs des droits humains sur les questions ESG, notamment en matière de sécurité et de respect des droits humains. En plus de ne pas acheter de produit issu des ASM, ERG Africa s'engage à aider les enfants et les jeunes à sortir de l'exploitation minière artisanale. Nous sommes également déterminés à renforcer les capacités des communautés locales et à soutenir l'élaboration d'un cadre formel pour des ASM responsables grâce au projet Cobalt for Development mené par GIZ.

DROITS DE L'HOMME, SÉCURITÉ, ACQUISITION DE TERRES, RESTRICTIONS ET RÉINSTALLATION

Nous nous efforçons de parvenir à une application locale efficace des VPSHR sur tous nos sites de RDC et avons renforcé notre engagement multipartite à cet égard, par le biais de groupes de travail impliquant la police des mines, l'armée (FARDC), les pairs, les autorités locales et les ONG concernées.

Nous menons des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme comprenant des des affiches et des formations pour nos employés chargés de la sécurité et sous-traitants. En 2024, l'ensemble du personnel de sécurité privé de Metalkol, Boss Mining, COMIDE et Frontier a suivi une formation sur les VPSHR.

Selon les termes de nos contrats, nos prestataires de sécurité privés en RDC doivent respecter les Principes volontaires et mettre en œuvre les politiques et procédures correspondantes. Ils sont également tenus de dispenser une formation sur les Principes volontaires. Ces dispositions sont auditées selon notre calendrier d'audit des fournisseurs. Avant de travailler avec de nouveaux prestataires de services de sécurité, nous les évaluons en fonction de leur adhésion aux Principes volontaires.

Chez Metalkol, l'audit PwC fournit une assurance supplémentaire que ces prestataires de sécurité privés respectent ces exigences, qui font partie intégrante du cadre Clean Cobalt & Copper.

L'audit comprend l'examen des registres d'activités connexes, des rapports d'incidents, des plaintes liées à la sécurité et des documents associés.

Des protocoles d'accord ont été conclus avec les forces de sécurité publique qui protègent nos opérations en RDC. Ils intègrent nos engagements en matière de droits de l'homme et s'alignent avec les Principes volontaires.

Formation sur les Principes volontaires

En 2024, ERG et des formateurs externes ont organisé à l'intention de nos agents de sécurité, agents communautaires et prestataires de services de sécurité privés des sessions de formation en présentiel sur les Principes volontaires.

Ces sessions ont abordé, entre autres, les domaines suivants :



Droits de l'homme et attentes associées



Introduction aux VPSHR



Législation et normes relatives à la sécurité (nationales et internationales)



Conditions et directives d'usage de la force et des armes à feu



Gestion des incidents de sécurité, y compris les stratégies de désescalade



Dénonciation des violations



Interactions appropriées avec les femmes et les groupes vulnérables

Réinstallation

Notre exploitation Metalkol a mené un programme de réinstallation visant à reloger 16 ménages. La réinstallation a été effectuée conformément aux lois locales et aux normes de performance d'IFC. Les communautés continuent de bénéficier de programmes plus larges intégrés à nos CDC et qui visent à promouvoir des moyens de subsistance durables. Dans nos efforts pour rendre les ménages réinstallés autonomes et résilients, nous avons mené



une enquête agricole conjointement avec l'université de Lubumbashi afin de soutenir le développement d'un programme de moyens de subsistance alternatifs pour la communauté.

Indemnisation des collectivités

En 2024, nous avons payé des indemnités au Bureau territorial des pêches et de l'élevage de Sakania, à la suite d'une plainte déposée par ce dernier concernant la non-conformité aux CDC de poulaillers réalisés par Frontier.

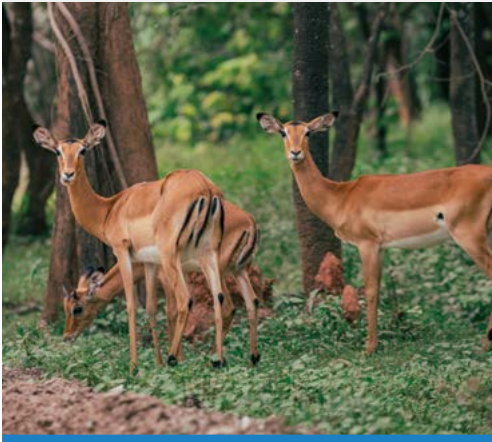
Préservation du patrimoine culturel

ERG Africa reconnaît l'importance du patrimoine culturel pour les générations actuelles et futures. Par conséquent, notre procédure établie en conformité avec la norme 8 de l'IFC sur le patrimoine culturel décrit les exigences clés qui garantissent les meilleures pratiques en matière de protection du patrimoine culturel et des sites sacrés dans le cadre des activités et des opérations des filiales d'ERG Africa.

Pour chacune de nos activités actuelles, on prend en compte le patrimoine culturel dans l'évaluation de l'impact environnemental et social.

Nos équipes communautaires organisent régulièrement des réunions avec les parties prenantes afin de surveiller toute nouvelle découverte.

De plus, la stratégie d'exploration d'ERG Africa interdit l'exploration et la création de nouvelles mines dans les sites classés au patrimoine mondial. Les zones protégées par la loi sont évitées lors de la conception et de l'exploitation de nouvelles opérations ou lors de changements apportés aux opérations existantes.





FAITS MARQUANTS DE 2024



Toutes nos grandes installations de stockage de déchets font l'objet d'inspections régulières et obligatoires effectuées par des inspecteurs officiels et des spécialistes externes et internes.



La qualité de nos émissions chez Frontier et Metalkol est restée dans les limites annuelles autorisées



1 000 arbres locaux et fruitiers plantés dans le cadre d'une initiative agricole dans les écoles



Capital naturel

Pages:
28-33



NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à gérer de manière responsable notre impact sur l'environnement et à mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales.

Nous contribuons activement au bien-être des communautés dans nos zones d'activité en :

- Limitant les impacts négatifs sur l'environnement grâce à l'application de normes internationales
- Maîtrisant les émissions de carbone et en intégrant les énergies renouvelables
- Veillant à la bonne gestion des TSF et en promouvant des pratiques responsables en matière de traitement des déchets, de recyclage et d'économie circulaire

Indicateurs clés



Un incident environnemental important



Consommation énergétique totale



Emissions de GES



GESTION ENVIRONNEMENTALE ET CONFORMITÉ

Notre intention est de préserver et de maintenir des environnements sains et naturels en adoptant des pratiques durables partout où nous exerçons nos activités. Nous cherchons à améliorer constamment notre performance environnementale, notamment en matière d'air, d'eau, d'énergie, de changement climatique et de déchets, ainsi que notre contribution à la préservation de la biodiversité et à l'aménagement cohérent du territoire.

En Afrique, nos systèmes de gestion environnementale (SGE) sont guidés par les normes ISO 14001. Nous visons actuellement la certification ISO 14001 pour Metalkol en 2025.



Notre engagement envers une gestion environnementale de premier plan est soutenu par notre politique SHS qui vise à :

- S'assurer que les aspects environnementaux, les risques et les actions de gestion basés sur les EIES auditées par des tiers sont intégrés dans les processus de planification commerciale et de prise de décision en interne ou par la communauté
- Réduire au minimum la production de déchets à la source et à favoriser la réparation, la réutilisation et le recyclage plutôt que l'élimination des déchets
- Prévenir les déversements, la pollution, la perturbation et la dégradation des écosystèmes
- Former les employés à atteindre les objectifs environnementaux
- Améliorer les performances environnementales en diffusant ouvertement au sein et en dehors de l'entreprise les progrès réalisés
- S'efforcer de renforcer la sensibilisation environnementale et de veiller à ce que les employés apportent, à travers leur travail, des contributions environnementales concrètes
- Prévenir et minimiser les impacts environnementaux négatifs et assurer la réhabilitation progressive des zones affectées par les activités minières

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONFORMITÉ SUITE

La législation primaire régissant la gestion de l'environnement en RDC comprend des dispositions du Code minier et du Règlement minier, la loi n°11/009 du 9 juillet 2011, la loi n°14/003 du 11 février 2014, le Décret n°13/015 du 29 mai 2013 et tous les arrêtés relatifs à ces textes.

Metalkol, Frontier, Boss Mining et COMIDE sont en conformité avec les permis et réglementations environnementaux du pays en matière de déforestation.

Oltre les réglementations nationales, nous nous conformons aux directives internationales en matière de bonnes pratiques, telles que les normes de performance de l'IFC et les aspects sociaux, sanitaires et environnementaux des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nos sites actifs en RDC sont soumis à des EIES réalisées par des tiers, conformément à la législation, ainsi qu'à des plans de gestion associés. Ceux-ci font l'objet d'un suivi par le biais de rapports environnementaux annuels et d'audits semestriels réalisés par des tiers. Les EIES et les plans de gestion exigent une surveillance régulière de nos émissions dans l'air (particules, SOx, NOx, etc.) et dans l'eau (matières en suspension et solides dissous, etc.).

Les audits ont révélé que notre impact sur l'environnement respectait les normes techniques décrites dans l'Etude d'impact environnemental et social (EIES). Ils ont également inclus des observations supplémentaires concernant les conséquences environnementales de l'exploitation minière et des carrières.

Sur l'ensemble de nos sites en RDC, nos rapports d'audit environnemental ont révélé un taux de conformité de 95% et moins de 3% de non-conformité

partielle après la mise en œuvre de mesures correctives.

Les audits de la plupart des sites et entités d'ERG Africa ont été réalisés en 2022, à l'exception de celui du projet Lusumbi rattaché à Metalkol, qui a été réalisé en septembre 2023. Conformément à la réglementation, ils ont été renouvelés en 2024 et en 2025 pour Lusumbi.

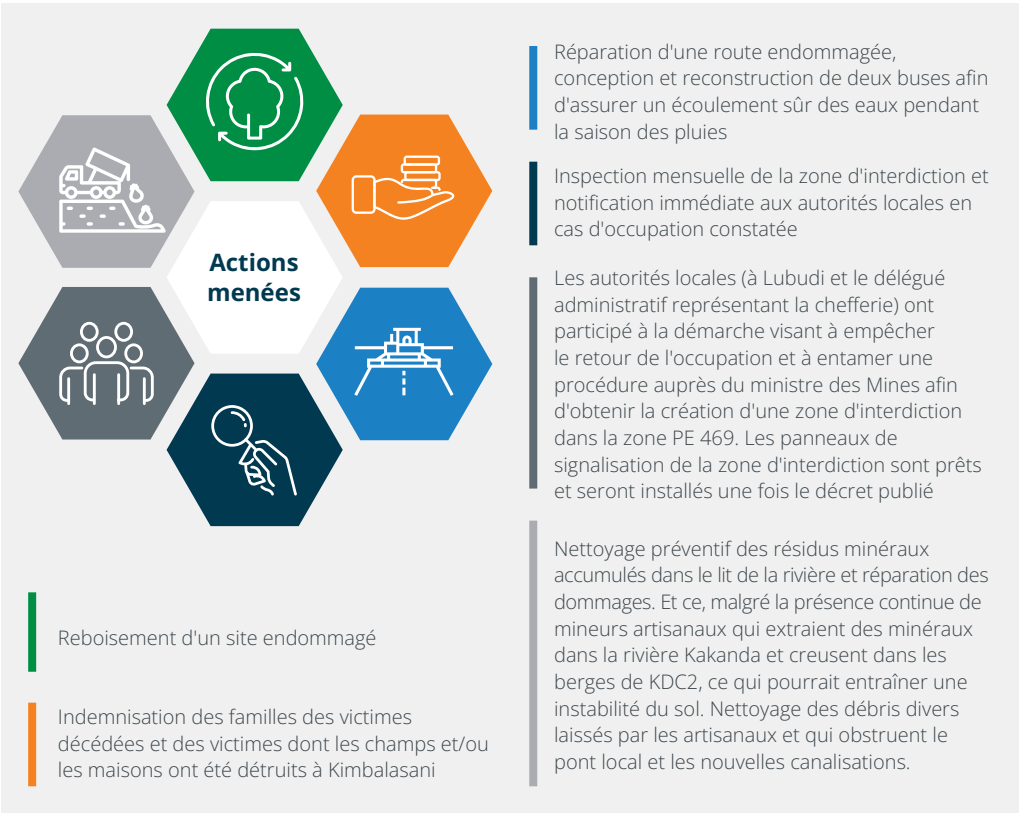
Incident environnemental impliquant un tiers chez Boss Mining en 2023

La Direction de la protection de l'environnement minier (DPEM) du ministère des Mines a suspendu les activités de Boss Mining en mai 2023.

Pour cause, un remblai routier qui bloquait le cours normal d'une rivière a cédé, libérant les eaux accumulées. L'obstruction était due à des déchets produits par des tiers et qui provenaient de la zone de résidus miniers de Gécamines. Le déversement dans une rivière et dans une ville voisine a provoqué des dégâts environnementaux et causé la mort de huit mineurs illégaux, qui avaient choisi de rester sur place malgré les messages diffusés à la radio et les demandes d'évacuation formulées par Boss Mining. Les tests n'ont révélé aucune pollution dangereuse de l'eau. Boss Mining a publié des avertissements publics concernant les précipitations et a alerté les autorités locales. Nous avons également demandé l'évacuation des villages voisins, qui a été effectuée en collaboration avec les autorités traditionnelles et les chefs.

La libération imprévue des eaux était due à des précipitations sans précédent dans la région de Kakanda et aux inondations qui en ont résulté, causées par le débordement d'un bassin de stockage de résidus miniers situé en amont et appartenant à un TSF tiers.

Boss Mining a mis en œuvre les initiatives volontaires et les recommandations de la Direction de la protection de l'environnement minier (DPEM) du ministère des Mines comme suit :



En 2024, les activités de Boss Mining ont été suspendues à la suite d'inondations localisées. Nous en avons profité pour améliorer davantage nos processus de gestion de l'eau

- Les actions suivantes ont été menées :
- Une nouvelle usine de neutralisation des résidus miniers a été installée en vue d'améliorer les processus de traitement existants
 - Les infrastructures de rétention d'eau de Boss Mining ont été réévaluées par des experts externes (ingénieurs agréés) afin de se rassurer de leur qualité
 - Les infrastructures hydrauliques existantes ont été améliorées et entretenues

La suspension a été levée en mai 2024.

GESTION DES ÉMISSIONS, DES DÉCHETS ET DES EFFLUENTS, INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nos principaux impacts environnementaux sont les émissions dans l'air.

Il s'agit de poussières issues de l'exploitation minière et du transport routier, ainsi que des émissions de particules provenant des véhicules et des générateurs diesel. Nous tentons de limiter les poussières en pulvérisant de l'eau et en utilisant des produits chimiques. Des silencieux catalytiques normalisés sont installés sur les véhicules et les générateurs afin de réduire les émissions de particules de diesel.

Nous avons fait appel à des spécialistes tiers chargés d'élaborer des systèmes de surveillance de l'air et de l'eau pour nos propres sites actifs et les villages environnants, dans le cadre des EIES approuvées pour nos opérations. Les résultats de ces actions sont vérifiés par des analyses effectuées par des laboratoires externes et examinés par des tiers avant d'être soumis chaque année au Gouvernement de la RDC.

Chez Metalkol et Frontier, nous traitons les routes avec un produit à base de mélasse afin de limiter le dégagement de poussière sur les 52 km de route menant au site pendant la saison sèche. Chaque mois, la qualité de l'air est surveillée, y compris la poussière « directionnelle », afin de permettre des contrôles plus rapides et plus efficaces. Des stations de surveillance directionnelle supplémentaires ont été installées dans notre usine et dans les villages de Tshala et Kamimbi.

Nous mettons tout en œuvre pour garantir que tous les produits chimiques, carburants, huiles, lubrifiants, déchets solides et déchets dangereux soient manipulés dans certaines conditions et dans des endroits spécifiques et bien entretenus afin d'éviter toute infiltration dans le sol.

Nous continuons à retraiter, recycler et commercialiser les déchets, sous la direction de Metalkol. Frontier a également fait appel à plusieurs prestataires de services externes issus des communautés d'accueil pour le tri, la gestion et le recyclage de ses déchets. Nous prévoyons d'adopter une approche similaire pour nos autres activités en RDC. Chez Boss Mining, les progrès sont déjà visibles puisque nous avons commencé à recycler et à commercialiser la ferraille.

Site	Ventes – en millions USD	Qté vendue (tonne)
Metalkol	0,1	788,6
Frontier	1,17	3 428,3
Boss Mining	0,31	788,7
CCC	0,08	1 430,9
Total	1,66	6 436,5

En 2024, nous avons défini des objectifs préliminaires en matière de déchets dans le cadre de l'économie circulaire chez Metalkol et nous avons l'intention d'étendre ces objectifs à nos autres activités en 2025. Chez Metalkol, nous avons réussi à dépasser nos objectifs de recyclage des déchets d'acier inoxydable, des tuyaux en polyéthylène haute densité (PEHD) et des batteries au plomb. Des efforts supplémentaires seront consacrés au recyclage des pneus et des déchets de caoutchouc, ainsi qu'à la mise en place d'un programme pilote de recyclage avec les communautés environnantes.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET PLAN DE TRANSITION

En RDC, la Société Nationale d'Electricité (SNEL) est le fournisseur national d'électricité. Elle fournit environ 30% de l'électricité utilisée dans le cadre de nos activités et assure 100% du transport d'électricité. Les besoins énergétiques restants sont principalement couverts par les importations provenant du Southern Africa Power Pool (SAPP) et, dans une moindre mesure, par des générateurs diesel.

Il a été constaté de fréquentes coupures de courant dues à la maintenance, aux travaux d'amélioration des infrastructures et aux variations du niveau d'eau. Ces problèmes sont en cours de résolution afin de garantir une source d'énergie plus fiable et durable à l'avenir.

Ces coupures se sont aggravées en 2024, principalement en raison de la hausse continue de la demande régionale et du manque d'investissements et d'entretien des infrastructures locales au fil du temps. En conséquence, nous avons dû recourir davantage à des générateurs diesel de secours, ce qui a augmenté nos coûts et eu un impact sur la qualité de l'air et les émissions de GES.



Nous étudions les moyens de réduire notre consommation d'électricité actuelle en développant des projets d'énergie renouvelable et en collaborant avec la SNEL et d'autres entreprises du secteur afin d'améliorer les infrastructures électriques externes.

En RDC, nos projets renouvelables, y compris ceux encore en étude de faisabilité, comprennent le projet solaire à Metalkol, Frontier et Lubumbashi.

La consommation directe d'énergie dans nos activités en RDC est passée de 3 296 TJ en 2023 à 3 542 TJ en 2024, tandis que la consommation indirecte d'énergie a légèrement augmenté, passant de 1 809 TJ à 1 823 TJ.

Indicateur	2023 – RDC opérations (TJ)	2024 – RDC opérations (TJ)	2023 vs 2024
Consommation directe d'énergie	3 296	3 542	2024 enregistre une hausse de 246 TJ par rapport à 2023
Consommation indirecte d'énergie	1 809	1 823	2024 enregistre une hausse de 14 TJ par rapport à 2023

En 2024, nous avons réussi à réduire de plus de 24 000 tonnes métriques les émissions de CO₂ grâce à une économie de 9 000 000 litres de diesel, ce qui reflète notre engagement continu en faveur de la responsabilité environnementale et de l'efficacité opérationnelle.

Cette réduction de l'empreinte carbone équivaut à retirer plus de 5 200 voitures de la circulation pendant une année entière ou à planter près de 400 000 arbres.

Metalkol a fait réaliser une analyse du *Cycle de Vie du Cobalt* par le *Cobalt Institute* afin de sensibiliser les parties prenantes aux impacts environnementaux potentiels de sa production. L'étude vise à générer des données sectorielles de la production à la sortie usine pour les composés de cobalt utilisés principalement dans les batteries pour l'année de référence 2023. L'étude respecte les exigences des normes ISO 14040, s'appuie sur les recommandations énoncées dans le document « Harmonisation of LCA Methodologies for Metals » (Harmonisation des méthodologies d'analyse du cycle de vie des métaux), le guide du Cobalt Institute sur l'empreinte carbone des produits, ainsi que toute autre recommandation pertinente du secteur. Cette étude s'inscrit dans la continuité du rapport sectoriel 2019 sur l'analyse du cycle de vie et mettra l'accent sur le potentiel de réchauffement planétaire (PRP).

Les résultats préliminaires comparatifs de Metalkol ont été évalués comme suit :

Résultats 2024		
Empreinte carbone totale	549 032 005,64	kg éq. CO ₂
Transport	68 217 715,15	kg éq. CO ₂
Matières premières	226 735 956,30	kg éq. CO ₂
Production	254 078 334,19	kg éq. CO ₂

Méthode d'allocation de masse		
Production de cobalt	18 998,49	kg
Masse atomique du cobalt	0,158	–
Empreinte carbone totale du cobalt	86 914 442,43	kg CO ₂
PRP total par unité de cobalt	4,57	kg CO ₂ /kg
Production de cuivre	101 013,55	kg
Répartition de masse pour le cuivre	0,84	–
Empreinte carbone totale du cuivre	462 117 563,21	kg CO ₂
PRP total par unité de cuivre	4,57	kg CO ₂ /kg



GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Gestion des TSF/RSF (Tailings/Residual Storage Facilities) ou Installations de stockage des résidus miniers

Nous gérons nos amas de stériles, de résidus miniers, de boues, de scories et de cendres conformément à nos systèmes de gestion environnementale et aux réglementations locales.

Notre objectif est de :

- Prévenir toute défaillance du barrage de résidus en vérifiant la solidité des constructions
- Éviter la pollution des eaux souterraines et de surface par nos installations
- Prévenir les émissions de poussières



Nous alignons nos pratiques et nos politiques sur la Norme Industrielle Mondiale pour la gestion des résidus miniers (GISTM). Dans une prochaine étape, nous constituerons un Comité Indépendant d'Examen des Résidus Miniers (CIERM) et continuerons à vérifier nos procédures de façon à les aligner sur les meilleures pratiques du marché.

Compagnie	Structure	Statut	Méthode constructive
Metalkol	TSF Kingamyambo	Mise hors service	Amont
	TSF Musonoi	Mise hors service	Amont
	RSF (Residual Storage Facility)	Site	Amont
Frontier	TSF	Site	Amont
Boss Mining	TSF Kiwana	Entretien et maintenance	Amont
	TSF Luita	Entretien et maintenance	Amont
	TSF KDC	Entretien et maintenance	Aval
COMIDE	Amendes TSF	Entretien et maintenance	Amont
	Flottants	Mise hors service	Amont
	Nouveau TSF	Projet	Projet en aval



Toutes nos installations de stockage de déchets à grande échelle font régulièrement l'objet d'inspections de contrôle prescrites par la loi. Les contrôles sont effectués par des inspecteurs officiels, des spécialistes externes et nos propres équipes. Des travaux d'amélioration de nos systèmes de gestion sont en cours afin de garantir un traitement homogène des résidus miniers, conforme aux meilleures pratiques internationales. À cet effet, nous avons mis en place de nouvelles politiques et procédures visant à normaliser la gestion de nos TSF/RSF, tout en tenant compte des conditions et réglementations locales. Une nouvelle procédure de gestion des TSF/RSF a ainsi été définie pour nos établissements en Afrique.

Chez Metalkol, par exemple, nous rapportons l'état de nos résidus miniers à notre ingénieur responsable (EoR) externe, et chaque trimestre, l'équipe de direction de l'exploitation procède à des examens des résidus miniers sous la supervision de l'EoR. Une approche similaire a été adoptée dans nos autres établissements en RDC.

Alignement sur les principales normes de gestion des TSF/RSF

En 2024, nous avons mené un processus indépendant d'évaluation des risques par un tiers, axé sur l'état de nos TSF/RSF en RDC. Des audits annuels ont été réalisés chez Metalkol, Frontier, Boss Mining et COMIDE, ainsi que des inspections trimestrielles supplémentaires sur tous les sites. Ces actions ont fait suite à des évaluations au sein du groupe qui ont été réalisées par des tiers entre 2019 et 2022.

Ces examens ont été réalisés par des EoR externes tels que Epoch Resources (Pty) Limited en Afrique du Sud, et portent entre autres sur les conditions d'exploitation, la conformité aux paramètres de conception et les risques potentiels pour les populations locales et l'environnement.

Le processus d'examen fait référence aux réglementations et normes nationales et internationales, notamment aux lignes directrices sur la sécurité des barrages de l'Association Canadienne des Barrages (ACB) et aux recommandations de la Commission internationale des grands barrages (CIGB).

Nous réagissons aux recommandations générées par le processus en menant par exemple les actions suivantes :

- Des enquêtes approfondies supplémentaires sur les problèmes potentiels (essais de pénétration au cône, nouvelles analyses de stabilité et évaluations des risques, etc.)
- Des politiques et procédures améliorées
- Un EOR est déjà en place dans tous nos sites
- La nomination officielle de notre Responsable Exécutif (AE, Accountable Executive) a été mise en œuvre et les nominations de l'Ingénieur Responsable des Installations de Résidus Miniers (RTFE, Responsible Tailings Facility Engineer) et du Conseil Indépendant d'Examen des Résidus Miniers (ITRB, Independent Tailings Review Board) sont en cours
- Nous avons mis en place un comité TSF/RSF interne pour une meilleure efficacité en cas d'urgence. Il servira de système de contrôle ERG Africa pour la gestion des résidus miniers
- Utilisation de la technologie de surveillance automatisée

Conformément aux exigences du GISTM, un examen supplémentaire de la sécurité des barrages a été lancé, effectué par un Comité Indépendant d'Examen des Résidus Miniers en fonction de la classification des risques de chaque TSF/RSF.



GESTION DE L'EAU

Étant donné notre ambition de promouvoir une gestion responsable de l'eau, nous sommes tenus de :



Séparer l'eau propre de l'eau « sale » sur le site



Contrôler régulièrement les débits et la qualité des rejets d'eaux de surface et des écoulements d'eaux souterraines



Traiter les rejets finaux et les eaux de drainage de surface avant qu'ils ne soient déversés dans l'environnement



Mettre en place des procédures formelles d'intervention d'urgence en cas de déversement accidentel d'une usine



Réduire la consommation d'eau brute, maximiser le recyclage des eaux usées et réduire la quantité d'effluents rejetés dans l'environnement



Établir et actualiser régulièrement le bilan hydrique du site afin de gérer efficacement les ressources en eau



Inspecter et entretenir régulièrement le système de drainage du site et les équipements de contrôle de la pollution

Chez Metalkol, nous avons mis en place un système complet de surveillance de la qualité de l'eau en amont et en aval afin de contrôler (conformément aux exigences réglementaires) la qualité, les niveaux et le débit des eaux de surface locales (mensuellement), des eaux souterraines (trimestriellement) et de l'eau potable (mensuellement). Ces contrôles sont complétés par des analyses quotidiennes spontanées des eaux de surface et des eaux souterraines autour de l'usine de traitement, ainsi que par des tests hebdomadaires réalisés en laboratoire.

Metalkol recycle également une partie importante des eaux usées industrielles. Elles ne sont ainsi pas rejetées dans l'environnement, sauf en cas de force majeure durant les périodes de très fortes précipitations. Dans ce cas, les eaux usées rejetées sont contrôlées afin de s'assurer qu'elles restent dans les limites autorisées. Par ailleurs, Metalkol a mis en place un ensemble de mesures visant à prévenir et à contenir les déversements accidentels d'acide, notamment des systèmes

automatisés de déchargement des camions, des bacs de rétention et des systèmes de stockage spécialisés.

Frontier contrôle systématiquement la qualité de l'eau et utilise des bassins de décantation afin de réduire la teneur en matières en suspension des eaux pompées de sa mine avant leur rejet dans l'environnement.

Chez Boss Mining, nous surveillons la qualité de l'eau quotidiennement, mensuellement et trimestriellement (selon les paramètres analysés).

Nous prévoyons de poursuivre nos initiatives visant à fournir de l'eau potable aux communautés locales et de renforcer notre collaboration avec les professionnels de santé locaux. Nous voulons ainsi mieux comprendre les risques potentiels que représente la pollution minière pour la santé des populations de la région de Kolwezi. Nous collaborons avec d'autres entreprises du secteur dans la région afin de déterminer la meilleure réponse à apporter à ces problématiques.

FERMETURE ET REMISE EN ÉTAT DE LA MINE

ERG Africa a versé au Gouvernement de la RDC toutes les sommes requises pour la remise en état et la fermeture des sites. Dans le cadre de ses efforts de conservation de la biodiversité, l'entreprise a revégétalisé 443 449 m² de terrain principalement autour de Metalkol et Frontier. L'entreprise remet ainsi progressivement en état ses zones de stockage des résidus miniers, conformément aux EIES. Chaque site CDC contribue aux perspectives d'avenir des communautés après l'exploitation minière.

Chez Frontier, nous avons commencé à étudier la possibilité d'un partenariat avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). L'objectif est d'aider le site à identifier ses risques prioritaires et à hiérarchiser ses actions en faveur de la biodiversité tout en concevant un programme de suivi de la biodiversité à long terme.

En raison de la nature du modèle opérationnel de Metalkol, qui consiste à récupérer les résidus miniers, une grande quantité de résidus historiques sont en cours de récupération dans les régions de Musonoi et Kingamyambo. De vastes espaces terrestres et aquatiques pourraient ainsi être réhabilités. Cependant, des études d'experts internationaux indépendants ont révélé qu'une fois le dragage des résidus miniers de Musonoi terminé, il est probable que les résidus continueront à s'accumuler dans la rivière au fil du temps en raison des activités minières en amont. La rivière pourrait alors se retrouver dans un état similaire à celui d'avant le dragage, annulant ainsi les efforts de remise en état et de réhabilitation. Metalkol procédera à l'examen et au lancement de la réhabilitation progressive un à deux ans avant la fermeture prévue en 2032 selon l'EIES.

Chez Metalkol, des plans de remblayage et de réaménagement du site sont prévus, suivis d'une revégétalisation du site. Nous prenons soin de protéger la faune et la flore des terres que nous occupons. Par exemple :

- Nous déplaçons les ruches lorsque cela est nécessaire
- Nous capturons, puis relâchons des serpents

Chez Frontier, nous avons également mis en place des mesures visant à prévenir et à atténuer notre impact sur l'environnement naturel. À cette fin, Frontier :

- Restreint et limite le défrichement ainsi que l'emprise sur les terres arables
- Mène une revégétalisation progressive du site
- A mis en place une pépinière d'espèces à croissance rapide et réalise des actions de reboisement sur les zones déboisées
- Met en œuvre des programmes de biosurveillance sur le site
- Procède à la capture et à la remise en liberté des serpents

Biodiversité

Notre procédure en matière de biodiversité sera examinée afin de s'assurer qu'elle répond à la norme de performance 6 de l'IFC : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes, incluant des objectifs de gain net.

Actuellement, nos risques et mesures d'atténuation sont gérés sur la base des risques identifiés par l'EIES et des mesures d'atténuation associées.

Les risques les plus fréquents liés à la biodiversité sont :

- La perte ou la perturbation de l'habitat naturel causée par le déboisement et les travaux de terrassement
- Les perturbations sensorielles pour la faune (éclairage artificiel, vibrations et bruit)
- Les conséquences indirectes de la perte et de la modification des habitats (culture, etc.), et de l'exploitation directe des ressources (chasse, fabrication de charbon de bois, etc.)

Chez Boss Mining et COMIDE, nous portons une attention particulière à la prévention de la déforestation. Malheureusement, la région a été exposée à des activités minières illégales à grande échelle qui ont grandement affecté la biodiversité. Le reboisement fait partie des mesures d'atténuation et de réhabilitation mises en œuvre par les deux sites.



Journée nationale de plantation d'arbres en RDC

En décembre 2024, à l'occasion de la Journée nationale de plantation d'arbres, notre équipe de Frontier s'est associée aux élèves et aux enseignants de l'école catholique Busangulushi de Sakania dans le cadre d'une initiative de plantation d'arbres.

Le programme comprenait des conférences éducatives sur les avantages des arbres en termes d'ombrage, d'oxygène, d'alimentation et de prévention de l'érosion des sols.

Notre impact



1,000 arbres indigènes et fruitiers plantés



**FAITS MARQUANTS DE 2024**

De hauts niveaux de traçabilité et d'assurance aux parties prenantes en aval, grâce au cadre ERG Clean Cobalt & Copper



Certification par PwC de notre quatrième rapport sur les performances en matière de cobalt et de cuivre propres



Formation de 1 016 agents de sécurité privés aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme



Plus de 559 examens de diligence raisonnable des contreparties effectués



Gouvernance

Pages:
34-38



NOTRE APPROCHE DE LA GOUVERNANCE

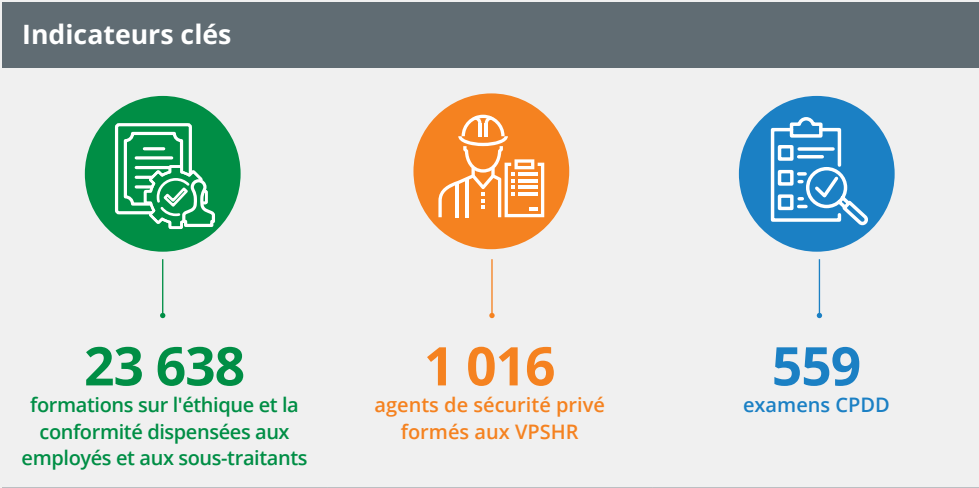
La pérennité de notre activité repose sur la confiance de nos clients, de nos partenaires de la chaîne de valeur, des gouvernements hôtes, des communautés locales et des sociétés dans lesquelles nous opérons. Nous gagnons cette confiance en démontrant constamment que nous sommes un partenaire responsable et fiable.

ERG Africa s'engage à respecter et à promouvoir les plus hautes normes commerciales, opérationnelles et industrielles. Cet engagement s'appuie sur nos valeurs et repose sur les principes de confiance, de transparence et de professionnalisme.

Notre approche de la gouvernance, qui va au-delà de la simple conformité, repose sur un modèle fondé sur les risques qui exige une évaluation et une amélioration continues de notre gestion de la conformité.

Dans le cadre de la procédure ERG Enterprise Risk Management (ERM), plusieurs risques de conformité ont été identifiés pour nos opérations en RDC. Les principaux risques étaient liés à la corruption, au blanchiment d'argent, aux sanctions, à la fraude et aux violations des droits de l'homme.

Au-delà de nos obligations légales et réglementaires, notre approche nous permet non seulement d'identifier et de gérer les risques, mais aussi de réagir efficacement au contexte géoéconomique changeant dans lequel évoluent les entreprises du secteur des ressources naturelles.



ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET CONFORMITÉ

L'éthique et la conformité sont des questions transversales qui concernent tous les aspects de notre stratégie. Elles sont essentielles pour maintenir la confiance de nos parties prenantes, améliorer nos environnements opérationnels et protéger notre réputation en tant qu'entreprise internationale durable, socialement responsable et performante dans le domaine des ressources naturelles.

Fidèles à nos valeurs, nous souhaitons empêcher que des intérêts économiques, juridiques, sociaux et commerciaux légitimes soient compromis, et par là même protéger notre réputation.

Notre système de gestion de la conformité couvre la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, les droits de l'homme, la protection des données et la cybersécurité. Outre l'identification et la gestion des risques, le système prévoit le contrôle préalable des contreparties, l'établissement de rapports et la formation.

Au niveau du Groupe, l'équipe conformité d'ERG fournit une assurance quant à l'application interne de nos politiques et procédures axées sur la conformité, en particulier dans les juridictions présentant des risques de conformité plus élevés comme la RDC. L'équipe régionale chargée de la conformité veille à ce que nos politiques et procédures soient conformes aux cadres juridiques en vigueur dans les pays où nous opérons. L'équipe chargée de la conformité du groupe ERG assure quant à elle le suivi continu des exigences réglementaires internationales et intergouvernementales, et met à jour les politiques et procédures du Groupe afin de garantir que nos systèmes de gestion respectent les normes éthiques les plus élevées.

La bonne gouvernance commence en interne. Le Code de conduite ERG est au cœur de notre approche en matière de gouvernance. Notre Code exige que toute personne agissant pour le compte de l'entreprise exerce ses activités dans le respect du cadre légal et en conformité avec nos normes éthiques. Il réaffirme notre attente selon laquelle les administrateurs, les employés, les consultants, les agents et les contreparties agissent de manière responsable et conforme aux principes d'intégrité. Nous favorisons la compréhension du Code au moyen de formations obligatoires, d'ateliers et de groupes de discussion.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET CONFORMITÉ SUITE



Principaux sujets couverts par le Code de conduite des fournisseurs d'ERG :

- Hygiène, sécurité et environnement**
Environnements de travail, fourniture d'équipements de protection individuelle, conformité environnementale
- Intégrité**
Tolérance zéro à l'égard de la corruption, des conflits d'intérêts, contrôles des sanctions des sous-traitants
- Pratiques équitables en matière d'emploi**
Discrimination, liberté d'association / négociation collective, travail forcé, travail des enfants
- Droits de l'homme**
Respect des Principes directeurs des Nations Unies, du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence et des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
- Achat responsable**
de minéraux et de minerais

Des programmes complets de formation et de sensibilisation sont organisés à l'intention des employés et des fournisseurs, et proposés aux administrateurs, aux employés et aux partenaires afin de renforcer leur compréhension de nos engagements éthiques, de gouvernance et de conformité.

En 2024, **23 638** formations sur l'éthique et la conformité ont été dispensées aux employés et aux sous-traitants.

Politiques de conformité d'ERG qui guident nos actions et viennent en complément de notre Code de conduite et de notre Code de conduite des fournisseurs.		
Politique	Engagement	
	Politique anti-corruption	 Agir toujours de manière responsable, honnête et intègre, et ne pratiquer ni tolérer aucune forme de corruption
	Politique de conformité des agents	 Les agents agissant pour notre compte doivent se conformer aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'à nos politiques et à notre Code de conduite
	Politique de lutte contre le blanchiment d'argent	 Ne pas participer sciemment à des transactions liées au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme
	Politique en matière de droits de l'homme	 ERG, ses employés et ses sous-traitants doivent respecter les normes en matière de droits de l'homme
	Politique de conformité en matière de droit de la concurrence	 N'adopter et ne tolérer aucune forme de conduite non conforme aux lois sur la concurrence
	Projets RSE et Politique de parrainage	 Elle définit le processus, les critères et les autorisations nécessaires pour qu'ERG s'engage dans des projets RSE ou des accords de parrainage
	Politique de conformité aux sanctions économiques internationales	 Eviter toute violation des sanctions de violer les sanctions économiques internationales imposées par les gouvernements et les organisations supranationales ou internationales
	Politique de protection des données personnelles	 Elle nous engage à respecter toutes les lois et réglementations en matière de protection des données et de confidentialité applicables dans les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités
	Politique fiscale du Groupe	 Elle énonce nos engagements en matière de conformité fiscale.
	Politique sur les cadeaux et les divertissements	 Elle définit nos contrôles en matière d'offre et de réception de cadeaux et de divertissements.
	Politique sur les conflits d'intérêts	 Elle définit notre engagement à identifier et à gérer les conflits d'intérêts potentiels ou réels

DÉNONCIATION

Les employés sont encouragés à signaler tout problème à nos services des ressources humaines, de l'audit interne et de la responsabilité sociale et communautaire, ou à utiliser les canaux de communication électroniques prévus à cet effet.

Ils ont également accès, tout comme nos partenaires commerciaux, à un canal de dénonciation géré de manière indépendante, la hotline ERG <https://erg.integrityline.org/>, qui permet de dénoncer anonymement des incidents par téléphone ou par Internet.

En 2024, 32 plaintes ont été déposées via notre hotline (36 en 2023), dont 8 ont été jugées fondées. Ces plaintes concernaient des questions liées à l'emploi, à la gestion des sous-traitants et aux conflits d'intérêts.

Les rapports sont examinés, suivis et gérés par notre équipe de conformité et, en fonction de la nature de l'enquête, les cas peuvent être transmis à nos RH, à l'audit interne ou aux fonctions de sécurité. Tous les trimestres, les rapports d'enquête sont partagés avec la direction et présentés à la direction d'ERG Africa et au Comité de conformité du Conseil d'administration d'ERG.



DROITS DE L'HOMME ET SÉCURITÉ

Inscrite dans notre Politique en matière des droits de l'homme, notre approche s'appuie sur les principes internationaux en la matière, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises. Elle respecte les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme de l'OCDE.

Dans les cas où nous avons causé ou contribué à des atteintes aux droits humains (même potentiellement), nous contribuerons de manière appropriée à leur prévention, à leur atténuation et à leur réparation, selon le cas.

Nos activités de contrôle des droits humains au niveau des sites s'inscrivent dans notre cadre Clean Cobalt & Copper. Cette initiative d'ERG vise à garantir une production responsable de cobalt et de cuivre, à sécuriser la chaîne de valeur et à améliorer les conditions de vie des communautés locales.

DROITS DE L'HOMME ET SÉCURITÉ SUITE

La mise en œuvre du cadre et des déclarations d'engagement en matière de droits de l'homme associées est supervisée par des groupes de travail interfonctionnels sur les droits de l'homme (HRWG, Human Rights Working Groups). Les HRWG prévoient des évaluations des risques ESG et des plans d'atténuation des risques, avec des responsabilités clairement réparties entre les équipes de Metalkol et Boss. Des évaluations de référence conformes aux Principes Directeurs des Nations Unies ont été réalisées et intégrées dans les processus du groupe de travail ou d'autres processus d'évaluation des risques, qui continuent d'être régulièrement mis à jour.

Nous proposons des modules de formation en ligne sur les droits de l'homme afin de compléter nos programmes de formation généraux sur la conformité et le Code de conduite des fournisseurs d'ERG. Le module obligatoire sur les droits de l'homme est destiné aux cadres supérieurs et aux dirigeants (en fonction de leur exposition aux risques), tandis que la formation sur le Code de conduite des fournisseurs d'ERG est dispensée aux fournisseurs.

Gestion des risques liés aux droits de l'homme

Dans le cadre de nos activités en RDC, nous procédons à des évaluations des risques liés aux droits de l'homme avec le soutien d'experts internes. Des experts régionaux et au niveau du Groupe font partie de nos groupes de travail interdisciplinaires sur les droits de l'homme chez Metalkol et Boss Mining ; ils examinent régulièrement ces évaluations afin de mettre à jour les registres des risques et les actions requises. Les conclusions et les mises à jour sont incorporées dans les déclarations d'engagement en matière de droits de l'homme de Metalkol et Boss Mining et intégrées dans les processus de gestion des risques pertinents au niveau des sites. L'accent est mis sur les domaines présentant des risques potentiels permanents, tels que la sécurité, la sécurité routière, les travailleurs intérimaires et les émissions dans l'air et dans l'eau. Les actions menées sont suivies en permanence par des responsables dédiés.

Politique en matière de droits de l'homme

Notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme est énoncé dans notre Code de conduite et dans le Code de conduite des fournisseurs d'ERG. Il est également soutenu par notre Politique en matière de droits de l'homme, nos procédures relatives aux droits de l'homme et aux ressources humaines, ainsi que par les déclarations, processus, cadres et systèmes de mise en œuvre associés.

Notre politique en matière de droits de l'homme nous engage entre autres à :



Respecter les droits de l'homme



Former les employés à la Politique en matière de droits de l'homme



Consigner, évaluer et investiguer tous les incidents liés aux droits de l'homme



Collaborer avec des tiers dont les normes en matière de droits humains sont conformes à celles d'ERG



Travailler à identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme



Fournir un mécanisme de réclamation pour le signalement des incidents liés aux droits de l'homme



En 2024, nous avons travaillé avec des conseillers spécialisés externes afin de mettre à jour notre politique et de nous assurer qu'elle reste conforme aux meilleures pratiques internationales.

Mécanismes de réclamation

Divers mécanismes de réclamation permettent aux détenteurs de droits (et autres parties prenantes) de signaler des incidents liés aux droits humains :

- La hotline de dénonciation d'ERG, confidentielle et gérée de manière indépendante
- Les canaux classiques des ressources humaines
- Les processus de participation communautaire
- Les mécanismes de réclamation sur site



Nous veillons à ce que tous les incidents soient consignés, évalués, examinés et corrigés conformément au Code de conduite d'ERG, à notre Politique en matière de droits de l'homme, à nos procédures internes et à la législation en vigueur. Accédez à notre hotline à l'adresse suivante : <https://erg.integrityline.org/>.

APPROVISIONNEMENT ET FOURNITURE RESPONSABLES

La demande mondiale de cobalt et de cuivre continue d'augmenter en raison des besoins en énergie et en batteries liés à la transition rapide vers une économie bas carbone.

La RDC détient la moitié des réserves mondiales de cobalt, ainsi que des gisements de cuivre. La traçabilité est ainsi devenue une question capitale. Un approvisionnement fiable et responsable de ces minéraux suppose non seulement une exploitation minière efficace, mais aussi la promotion du développement durable et la protection des droits humains.

En tant que producteur diversifié de ressources naturelles dans la chaîne d'approvisionnement du cuivre et du cobalt, nous faisons appel à des sous-traitants pour réaliser certaines parties de nos opérations et nous nous approvisionnons en biens et services auprès de tiers.

Afin de garantir que notre engagement en matière de gouvernance, de conformité et de droits de l'homme s'étende à ces parties, nous appliquons un ensemble de politiques visant à assurer l'intégrité des processus d'approvisionnement et de collaboration avec les fournisseurs. L'adhésion à la Politique en matière de droits de l'homme et au Code de conduite des fournisseurs d'ERG est une condition préalable à toute collaboration avec nous. Le Code de conduite des fournisseurs d'ERG est aligné sur les exigences du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence et contient des interdictions explicites concernant le travail forcé et le travail des enfants.

Les fournisseurs et les tiers sont évalués conformément à notre processus CPDD. Le processus CPDD a pour objectif de prévenir les risques de coopération avec des personnes ou des entités impliquées dans la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres crimes, les violations des droits de l'homme ou faisant l'objet de sanctions internationales.

Notre processus de gestion des risques liés aux tiers offre une garantie supplémentaire en matière de gestion des approvisionnements grâce à l'évaluation de leur statut juridique, de leur viabilité commerciale et de leur conformité. Les principaux fournisseurs sont soumis à des clauses contractuelles axées sur la durabilité, telles que le respect des droits de l'homme et la déclaration des émissions de GES. Au niveau local, les clauses contractuelles prévoient des évaluations de la conformité des fournisseurs en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que des contrôles supplémentaires.

Le Code minier de la RDC (2002, révisé en 2018) exige que nous attribuions en priorité les marchés aux entreprises locales. L'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le Secteur Privé (ARSP) vérifie régulièrement que nous

achetons tous nos consommables et services auprès d'entreprises congolaises contrôlées et gérées par une majorité de citoyens congolais. Les principaux produits et services que nous achetons auprès d'entreprises en RDC et dans d'autres régions d'Afrique sont les pièces de rechange pour notre flotte opérationnelle, les produits chimiques, les services de sous-traitance, les services mécaniques, ainsi que le carburant et les lubrifiants.

Assurance de la chaîne de valeur

Tout comme nous cherchons à promouvoir des normes responsables au-delà de notre activité, nous visons à fournir à nos partenaires en aval l'assurance que nos produits ont été extraits et transformés de manière responsable et qu'ils n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement, la société ou la gouvernance.

Metalkol continue d'offrir les plus hauts niveaux de traçabilité et d'assurance aux parties prenantes en aval, grâce à notre cadre Clean Cobalt & Copper.

Les rapports de performance publiés en juin 2024 par des tiers indépendants ont confirmé notre adhésion au Cadre. Les activités ont également été jugées conformes aux normes RMI (Responsible Minerals Assurance) suite à l'évaluation de mars 2023 : <https://www.ergafrica.com/cobalt-and-copper-initiative>

CHAÎNES DE VALEUR RESPONSABLES

Notre engagement en faveur d'une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement garantit que nous ne tenons pas seulement compte de nos propres impacts et de nos domaines d'activité immédiats, mais également des impacts indirects de nos activités sur les autres.

Notre approche globale nous permet d'exercer un certain contrôle sur l'approvisionnement, l'extraction et la vente de nos minéraux et métaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, en 2024, la Politique d'Approvisionnement d'ERG Africa a été révisée afin d'intégrer les priorités liées au développement durable. Sur la base de cette révision, ERG Africa est désormais mieux équipée pour mener à bien son devoir de diligence (c'est-à-dire identifier, hiérarchiser, atténuer, prévenir, surveiller, communiquer et corriger) en matière de risques ESG des chaînes d'approvisionnement. Les rapports du Comité de Développement Durable sur les incidents et/ou les quasi-accidents ont permis de réajuster le niveau de risque de la catégorie des fournisseurs et de mettre à jour les plans d'action en collaboration avec les fournisseurs concernés afin de garantir leur efficacité.

RELATIONS ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Les gouvernements avec lesquels nous travaillons comptent parmi nos parties prenantes les plus importantes en raison de leur influence sur les politiques publiques, la législation et la réglementation de nos activités. Les relations gouvernementales sont essentielles pour comprendre les changements de priorités nationales, l'octroi de licences minières et rechercher les moyens de soutenir leurs efforts visant à promouvoir le développement socio-économique aux niveaux local, régional et national.

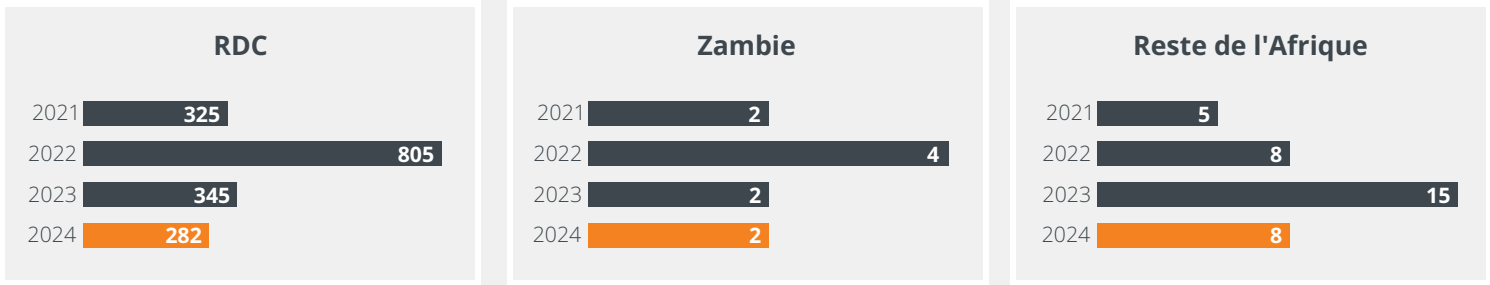
Paielement des impôts et transparence

Régi par la Politique fiscale du Groupe, le Code de conduite fiscal du Groupe fournit des directives détaillées en matière de déclaration fiscale, de prix de transfert, de résolution des litiges fiscaux et de gestion des risques fiscaux.

La RDC est signataire et participant actif de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). ERG Africa a produit un rapport sur les paiements versés aux gouvernements et un rapport pays par pays de l'OCDE.

282 millions USD ont été versés au gouvernement de la RDC en 2024.

Paielements des taxes (en millions USD)



La réduction du montant total des taxes payées reflète la baisse des impôts sur les sociétés et des redevances versées principalement par Metalkol en raison de la chute des prix du cobalt et de la diminution des volumes de production d'hydroxyde de cobalt.

En accord avec notre Code de conduite, nous ne versons aucune contribution directe ou indirecte à des fins politiques. En 2024, ERG Africa n'a versé aucune contribution (financière ou en nature) à des partis politiques.

En RDC, nous travaillons avec le gouvernement national et les gouvernements régionaux pour soutenir le développement socio-économique à travers la mise en œuvre de projets de développement local conformément au Code minier de 2018. Nous continuerons à respecter nos engagements tels que décrits dans notre Cahier des Charges et au titre des fonds DOT 0,3% destinés à des projets communautaires, tout en cherchant à élargir nos activités à valeur partagée ➡ *page 25*.



CYBERSÉCURITÉ

Dans le cadre de notre processus de digitalisation et de modernisation informatique, nous sommes conscients que nous sommes exposés à des risques, notamment : la perte d'accès à l'infrastructure informatique, la perturbation des processus opérationnels (systèmes de contrôle industriel, etc.), la fraude interne et/ou externe, les fuites et violations de données, la perte de confidentialité, le non-respect des réglementations en matière de sécurité de l'information et d'autres risques connexes.

Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des systèmes de gestion concernant la protection des données et la sécurité des informations, notamment :

- Un système de cybersécurité fiable
- Une réponse rapide aux défaillances des services informatiques et aux incidents de cybersécurité
- La mise en œuvre de plans de continuité pour les principaux processus informatiques
- Le contrôle du respect des termes des contrats de licence des logiciels
- La validation des sauvegardes et la reprise après sinistre pour tous les systèmes critiques
- La réalisation d'analyses de l'impact sur la protection des données
- La mise en œuvre d'accords internes relatifs au transfert et au traitement des données, ainsi que de dispositions contractuelles appropriées en matière de protection des données dans les accords conclus avec des tiers
- Les contrôles réguliers de l'utilisation des données
- Les investigations de toute violation potentielle des données et la mise en œuvre des exigences en matière de rapports internes et externes
- Des formations régulières des utilisateurs aux différents aspects de la sécurité de l'information et de la protection des données.

INDICE DE CONTENU GRI

Déclaration d'utilisation	ERG Africa a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
GRI 1 utilisé	GRI 1 : Fondation 2021

Norme GRI	Publication	Section	Page	Note d'information
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails organisationnels	À propos d'ERG et d'ERG Africa	2	
	2-2 Entités incluses dans le rapport sur la durabilité de l'organisation	À propos de ce rapport	1	
		À propos d'ERG et d'ERG Africa	2	
	2-3 Période de référence, fréquence et personne-ressource	À propos de ce rapport	1	
	2-4 Nouvelles déclarations d'informations	Néant		
	2-5 Assurance externe	Sans objet		
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations professionnelles	À propos d'ERG et d'ERG Africa	2	
		Modèle économique	6	
		Notre activité	8-19	
	2-7 Employés	Capital humain : Notre personnel	21	
	2-8 Travailleurs non salariés	Capital humain : Relations avec les employés et pratiques de travail équitables	23	
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Informations incomplètes		
	2-10 Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	Informations incomplètes		
	2-11 Président de la plus haute instance de gouvernance	Informations incomplètes		
	2-12 Rôle de l'instance dirigeante la plus élevée dans la supervision de la gestion des impacts	Informations incomplètes		
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Notre activité : Gestion des risques et principaux risques	17	
	2-14 Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans les rapports sur le développement durable	Notre activité : Cadre de gestion des risques du Groupe	17	
	2-15 Conflits d'intérêts	Gouvernance : Éthique des affaires et conformité	36	
	2-16 Communication des problèmes majeurs	Notre activité : Mobilisation des parties prenantes	10	

INDICE DE CONTENU GRI SUITE

Norme GRI	Publication		Section	Page	Note d'information
GRI 2 : Informations générales 2021 suite	2-17	Connaissances collectives de l'organe supérieur de gouvernance	Informations incomplètes		
	2-18	Évaluation du rendement de l'organe supérieur de gouvernance	Informations incomplètes		
	2-19	Politiques de rémunération	Informations non publiées*		
	2-20	Processus de détermination de la rémunération	Informations non publiées*		
	2-21	Ratio annuel de rémunération totale	Informations non publiées*		
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Informations incomplètes		
	2-23	Engagements politiques	Dans l'ensemble du rapport		
	2-24	Intégration des engagements politiques	Dans l'ensemble du rapport		
	2-25	Processus de correction des impacts négatifs	Notre activité : Cadre de gestion des risques du Groupe	17	
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de signaler des problèmes	Capital social : Nos communautés, Impact et gestion des réclamations	25	
			Gouvernance : Droits de l'homme et sécurité, mécanismes de réclamation	37	
	2-27	Conformité aux lois et réglementations	Gouvernance : Éthique des affaires et conformité	36	
	2-28	Associations membres	Informations incomplètes		
	2-29	Approche de la mobilisation des parties prenantes	Notre activité : Mobilisation des parties prenantes	10-12	
	2-30	Conventions collectives	Capital humain : Relations avec les employés et pratiques de travail équitables	23	
GRI 3 : Sujets importants 2021	3-1	Processus pour déterminer les sujets importants	Notre activité : Importance relative et questions prioritaires	13	
	3-2	Liste des sujets importants	Notre activité : Importance relative et questions prioritaires	14-16	
	3-3	Gestion des sujets importants	Dans l'ensemble du rapport		

INDICE DE CONTENU GRI SUITE

Norme GRI	Publication	Section	Page	Note d'information
GRI 102 : Changement climatique 2025	102-1 Plan de transition pour la lutte contre le changement climatique	Notre activité : Gestion des risques et principaux risques	18	GRI 102 : Le changement climatique 2025 remplacera le GRI 305 : Emissions 2016 à compter du 1er janvier 2027. ERG Africa a choisi de publier ses informations conformément aux normes GRI 102 et GRI 305 pour l'exercice 2024/2025. Voir ci-dessous les informations publiées conformément à la norme GRI 305.
	102-2 Plan d'adaptation au changement climatique	Informations incomplètes		
	102-3 Transition juste	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	102-4 Objectifs et progrès en matière de réduction des émissions de GES	Informations incomplètes		
	102-5 Champ d'application 1 Émissions de GES	Informations incomplètes		
	102-6 Champ d'application 2 Émissions de GES	Informations incomplètes		
	102-7 Champ d'application 3 Émissions de GES	Informations incomplètes		
	102-8 Intensité des émissions de GES	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	102-9 Éliminations des GES dans la chaîne de valeur	Gouvernance : Approvisionnement et fourniture responsables	37	
	102-10 Crédits carbone	Sans objet		
GRI 103 : Énergie 2025	103-1 Politiques et engagements énergétiques	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	GRI 103 : Énergie 2025 remplacera GRI 302 : Énergie 2016 au 1er janvier 2027. ERG Africa a choisi de publier ses informations conformément aux normes GRI 103 et GRI 301 pour l'exercice 2024/2025. Voir ci-dessous les informations publiées conformément à la norme GRI 302.
	103-2 Consommation d'énergie et autoproduction au sein de l'organisation	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	103-3 Consommation d'énergie en amont et en aval	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	103-4 Intensité énergétique	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	103-5 Réduction de la consommation d'énergie	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Notre activité : Création de valeur	12	
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités liés au changement climatique	Notre activité : Gestion des risques et principaux risques	18	
	201-3 Obligations au titre des régimes à prestations définies et autres régimes de retraite	Informations non publiées*		
	201-4 Aide financière reçue du gouvernement	Informations non publiées*		

INDICE DE CONTENU GRI SUITE

Norme GRI	Publication	Section	Page	Note d'information
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et services pris en charge	Modèle économique Capital social : Apporter notre contribution	6 25	
	203-2 Importantes répercussions économiques indirectes	Dans l'ensemble du rapport		
GRI 204 : Pratiques d'approvisionnement 2016	204-1 Proportion des dépenses auprès de fournisseurs locaux	Capital social : Apporter notre contribution	25	
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées pour risque de corruption	Gouvernance : Éthique des affaires et conformité	36	
	205-2 Communication et formation sur les politiques et procédures anticorruption	Capital humain : Relations avec les employés et pratiques de travail équitables Gouvernance : Éthique des affaires et conformité	23 35-26	
	205-3 Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Informations incomplètes		
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Modèle économique Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	6 31	GRI 302 : Energie 2016 sera remplacé par GRI 103 : Énergie 2025 au 1er janvier 2027. ERG Africa a choisi de publier ses informations conformément aux normes GRI 103 et GRI 301 pour l'exercice 2024/2025. Voir les informations GRI 103 ci-dessus.
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Informations incomplètes		
	302-3 Intensité énergétique	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Sans objet		
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Capital naturel : Gestion de l'eau	33	
	303-2 Gestion des impacts liés aux rejets d'eau	Capital naturel : Gestion de l'eau	33	
	303-3 Prélèvements d'eau	Informations incomplètes		
	303-4 Déversement d'eau	Capital naturel : Gestion de l'eau	33	
	303-5 Consommation d'eau	Modèle économique	6	

INDICE DE CONTENU GRI SUITE

Norme GRI	Publication	Section	Page	Note d'information
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Informations incomplètes		GRI 305 : Les émissions de 2016 seront remplacées par la GRI 102 : Changement climatique 2025 avec effet au 1er janvier 2027. ERG Africa a choisi de publier ses informations conformément aux normes GRI 102 et GRI 305 pour l'exercice 2024/2025. Voir les informations GRI 102 ci-dessus.
	305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Informations incomplètes		
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Informations incomplètes		
	305-4 Intensité des émissions de GES	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	305-5 Réduction des émissions de GES	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31	
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Capital naturel : Gestion des émissions, des effluents et des déchets	31	
	305-7 Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques importantes	Informations incomplètes		
GRI 306 : Effluents et déchets 2016	306-3 Déversements importants	Néant		
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Informations incomplètes*		
	401-2 Avantages accordés aux employés à temps plein et non accordés aux employés temporaires ou à temps partiel	Informations incomplètes*		
	401-3 Congé parental	Informations incomplètes*		
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Délais de préavis minimaux concernant les changements opérationnels	Informations incomplètes*		
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Performance en matière de sécurité	22	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Performance en matière de sécurité	22	
	403-3 Services de médecine du travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Santé au travail	22	
	403-4 Participation, consultation et communication des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Santé au travail	22	
	403-5 Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Principales initiatives de sécurité mises en œuvre en RDC	22	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être	22	

INDICE DE CONTENU GRI SUITE

Norme GRI	Publication	Section	Page	Note d'information
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 suite	403-7 Prévention et atténuation des répercussions sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations commerciales	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être	22	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être	22	
	403-9 Accidents du travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Indicateurs de sécurité	22	
	403-10 Problèmes de santé liés au travail	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être – Services cliniques sur site de Metalkol	22	
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1 Personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Gouvernance : Droits de l'homme et sécurité	36	
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluations d'impact et programmes de développement	Capital social : Nos communautés	25	
	413-2 Activités ayant des impacts négatifs réels et potentiels importants sur les communautés locales	Capital social : Gestion des impacts et des plaintes	25	
GRI 414 : SÉvaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux	Gouvernance : Approvisionnement et fourniture responsables	37	
	414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Gouvernance : Approvisionnement et fourniture responsables	37	
GRI 415 : Politique publique 2016	415-1 Contributions à des fins politiques	Néant.	38	
		Gouvernance : Relations et politiques gouvernementales		
GRI 418 : Confidentialité des données clients 2016	418-1 Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données client	Néant. Gouvernance : Cybersécurité	38	

* Information non publiée - ERG Africa fait partie du groupe Eurasian Resources Group (ERG), une société minière et métallurgique internationale. Ni ERG ni ERG Africa ne sont des entités cotées en bourse. Cette information est omise pour des raisons concurrentielles.

INDICE DE CONTENU SASB

Index de contenu du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Norme utilisée : Métaux et mines					
Sujet SASB	Mesure comptable	Unité de mesure	Code	Référence/réponse dans le rapport sur le développement durable de 2023	Page
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions mondiales brutes de type 1, pourcentage couvert par les réglementations limitant les émissions	Tonnes métriques (t) CO ₂ e Pourcentage (%)	EM-MM-110a.1	Capital naturel : Plan de gestion et de transition énergétiques (indicateur modifié pour s'adapter aux rapports au niveau régional)	31
	Discussion sur la stratégie ou le plan à long terme et à court terme pour réaliser les émissions du champ d'application 1, les objectifs de réduction des émissions et une analyse des performances par rapport à ces objectifs.	S.O.	EM-MM-110a.2	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	31
Qualité de l'air	Émissions dans l'air des polluants suivants : (1) CO, (2) NOx (à l'exclusion de N ₂ O), (3) SOx, (4) particules (PM10), (5) mercure (Hg), (6) plomb (Pb) et (7) composés organiques volatils (COV)	Tonnes métriques (t)	EM-MM-120a.1	Non publié	
Gestion de l'énergie	(1) Énergie totale consommée, (2) Pourcentage d'électricité du réseau, (3) Pourcentage d'énergie renouvelable	Gigajoules (GJ), pourcentage (%)	EM-MM-130a.1	Capital naturel : Gestion de l'énergie et plan de transition	32
Gestion de l'eau	(1) Total de l'eau douce prélevée, (2) total de l'eau douce consommée, pourcentage de chacune des catégories dans les régions où le stress hydrique est élevé ou extrêmement élevé	Mille mètres cubes (m ³), Pourcentage (%)	EM-MM-140a.1	Non publié	
	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, aux normes et aux réglementations sur la qualité de l'eau	Numéro	EM-MM-140a.2	Non publié	
Gestion des déchets et des matières dangereuses	Poids total des déchets non minéraux produits	Tonnes métriques (t)	EM-MM-150a.4	Capital naturel : Gestion des émissions, des effluents et des déchets	31
	Poids total des résidus miniers produits	Tonnes métriques (t)	EM-MM-150a.5	Modèle économique	8
	Poids total des roches stériles générées	Tonnes métriques (t)	EM-MM-150a.6	Non publié	
	Poids total des déchets dangereux générés	Tonnes métriques (t)	EM-MM-150a.7	Non publié	
	Poids total des déchets dangereux recyclés	Tonnes métriques (t)	EM-MM-150a.8	Non publié	
	Nombre d'incidents graves liés à la gestion des matières dangereuses et des déchets	Numéro	EM-MM-150a.9	Capital naturel : Gestion environnementale et conformité – Incident environnemental impliquant un tiers chez Boss Mining en 2023	30
	Description des politiques et procédures de gestion des déchets et des matières dangereuses pour les opérations actives et inactives	Discussion et analyse	EM-MM150a.10	Capital naturel : Gestion des émissions, des effluents et des déchets	31

INDICE DE CONTENU SASB SUITE

Norme utilisée : Métaux et mines					
Sujet SASB	Mesure comptable	Unité de mesure	Code	Référence/réponse dans le rapport sur le développement durable de 2023	Page
Impacts sur la biodiversité	Description des politiques et des pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	Description des politiques et des pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	EM-MM-160a.1	Capital naturel : Gestion environnementale et conformité	29
	Pourcentage de sites miniers où le drainage des roches acides est : (1) prévu, (2) fortement atténué et (3) en cours de traitement ou d'assainissement	Pourcentage (%)	EM-MM-160a.2	Non publié	
	Pourcentage des (1) réserves confirmées et des (2) réserves probables situées à l'intérieur ou à proximité de sites protégés ou d'habitats d'espèces menacées	Pourcentage (%)	EM-MM-160a.3	Non publié	
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones	Pourcentage des (1) réserves confirmées et des (2) réserves probables situées à l'intérieur ou à proximité de zones de conflit	Pourcentage (%)	EM-MM-210a.1	Gouvernance Parties prenantes et engagement des parties prenantes Gouvernance : Éthique et conformité Gouvernance : Chaînes d'approvisionnements responsables	10 35 35
	Pourcentage des (1) réserves confirmées et des (2) réserves probables situées à l'intérieur ou à proximité de terres autochtones	Pourcentage (%)	EM-MM-210a.2	Non publié	
	Discussion sur les processus d'engagement et les pratiques de vérification diligente des droits de l'homme, des droits des peuples autochtones et des opérations dans les zones de conflit	S.O.	EM-MM-210a.3	Capital social : Droits de l'homme, sécurité, réinstallation et acquisition de terres Gouvernance : Droits de l'homme et sécurité	27 36
Relations communautaires	Discussion sur le processus de gestion des risques et des opportunités associés aux droits et aux intérêts des communautés	S.O.	EM-MM-210b.1	Parties prenantes et engagement des parties prenantes Capital social : Nos communautés Capital social : Droits de l'homme, sécurité, réinstallation et acquisition de terres	10 25 27
	Nombre et durée des retards non techniques	Nombre de jours	EM-MM-210b.2	Néant	
Relations de travail	Pourcentage de la main-d'œuvre active bénéficiant d'une convention collective, ventilé par employés américains et étrangers	Pourcentage (%)	EM-MM-310a.1	Capital social : Relations avec les employés et pratiques de travail équitables	23
	Nombre et durée des grèves et des lock-out (y compris description de la cause profonde des arrêts)	Nombre de jours	EM-MM-310a.2	Néant	
Santé et sécurité du personnel	(1) Taux d'incidence MSHA, (2) taux de mortalité, (3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR) et (4) nombre moyen d'heures de formation en santé, en sécurité et en intervention d'urgence pour (a) les employés à temps plein et (b) les employés contractuels.	Taux	EM-MM-320a.1	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être - Indicateurs de sécurité et principales initiatives de sécurité mises en œuvre en RDC (indicateur modifié pour refléter les rapports des sociétés mères et du groupe)	22

INDICE DE CONTENU SASB SUITE

Norme utilisée : Métaux et mines					
Sujet SASB	Mesure comptable	Unité de mesure	Code	Référence/réponse dans le rapport sur le développement durable de 2023	Page
Éthique des affaires et transparence	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur	S.O.	EM-MM-510a.1	Gouvernance : Éthique des affaires et conformité	35
				Gouvernance : Code de conduite et Code de conduite des fournisseurs	36
	Production dans les pays classés parmi les 20 derniers dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International	Tonnes métriques (t) commercialisables	EM-MM-510a.2	ERG Africa possède des sites de production en RDC, qui figure parmi les pays les moins bien classés dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International. La RDC a obtenu un score de 20/100 et s'est classée 163e/180 en 2024. C'est le troisième plus grand producteur de cobalt en RDC, avec 139 kt de cuivre métallique et de concentré commercialisables, et 19 kt d'hydroxyde de cobalt produits en 2024. Conscient de sa responsabilité non seulement en RDC, mais aussi dans la préservation des ressources naturelles mondiales, le Groupe applique des normes éthiques strictes dans tous les aspects de ses activités.	
Gestion des installations de stockage des résidus miniers	Tableau récapitulatif des installations de stockage des résidus miniers : (1) nom de l'installation, (2) emplacement, (3) statut de propriété, (4) statut opérationnel, (5) méthode de construction, (6) capacité de stockage maximale autorisée, (7) quantité actuelle de résidus stockés, (8) classification des conséquences, (9) date du dernier examen technique indépendant, (10) conclusions importantes, (11) mesures d'atténuation, (12) EPRP spécifique au site	Divers	EM-MM-540a.1	Capital naturel : Gestion des résidus miniers	32
	Résumé des systèmes de gestion des résidus miniers et de la structure de gouvernance utilisés pour surveiller et maintenir la stabilité des installations de stockage des résidus miniers	S.O.	EM-MM-540a.2	Capital naturel : Gestion des résidus miniers	32
	Approche pour l'élaboration des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence (EPRP, Emergency Preparedness and Response Plans) pour les installations de stockage des résidus miniers	S.O.	EM-MM-540a.3	Capital humain : Sécurité, santé et bien-être - Plans d'urgence et d'intervention	22

Indicateur d'activité	Unité de mesure	Code	Section	Page	Remarque
Production (1) de minerais métalliques et (2) de produits métalliques finis	Tonnes métriques (t) commercialisables	EM-MM-000.A	Modèle économique (Résultats)	6	
Nombre total d'employés, pourcentage de sous-traitants	Nombre, Pourcentage (%)	EM-MM-000.B	Modèle économique (Résultats : Sur le plan humain)	7	

GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES

Glossaire	
ASM	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
Cahier des charges (CDC)	La réglementation minière en République Démocratique du Congo exige que les compagnies minières établissent un plan quinquennal clair et provisionné pour le développement social local – un Cahier Des Charges – en consultation avec les communautés locales et les parties prenantes
ACB	Association canadienne des barrages, organisation nationale axée sur les aspects techniques de la sécurité des barrages
PDC	Plan de développement communautaire
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
CO2	Équivalent en dioxyde de carbone
CSI	Corporate Social Investment (Investissement social d'entreprise)
DEI	Diversité, équité et inclusion
DMPR	Département des ressources minérales et pétrolières
EESG	Économique, environnemental, social et gouvernance
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
EoR	Engineer of Record, un ingénieur agréé chargé de la conception, de la sécurité et de la conformité des projets d'ingénierie.
RE	Relations avec les employés
ERG	Eurasian Resources Group
ESG	Environnemental, social et gouvernance
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
GES	Gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
ICMM	Conseil international des mines et des métaux, organisation mondiale promouvant le développement durable dans l'industrie minière et métallurgique
CIGB	La Commission internationale des grands barrages est une organisation internationale non gouvernementale qui offre un forum pour l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine de l'ingénierie des barrages.
Normes de performance de l'IFC	International Finance Corporation, directives d'identification et de gestion des risques environnementaux et sociaux
OIT	Organisation internationale du travail, une agence des Nations Unies promouvant la justice sociale, les droits humains et les droits du travail
Normes ISO	Les normes ISO sont un ensemble de normes de gestion de la qualité pour les entreprises et les organisations et élaborées par ISO, une organisation internationale de normalisation composée de représentants de divers acteurs nationaux du domaine.
CIERM	Comité indépendant d'examen des résidus miniers



GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES SUITE

Glossaire	
KPI	Indicateurs clés de performance, valeurs mesurables qui démontrent l'efficacité avec laquelle une organisation atteint ses principaux objectifs commerciaux.
LME	London Metal Exchange, une place de marché pour le commerce de métaux industriels
LTI	Une LTI (lost time injury) est une blessure liée au travail et qui empêche un employé/sous-traitant de se rendre au travail et d'effectuer toutes les tâches qui lui incombent le jour civil suivant le jour de la blessure. Une LTI (lost time injury) est une blessure liée au travail qui empêche l'employé/le sous-traitant de se présenter au travail et d'accomplir toutes les tâches qui lui ont été confiées le jour calendaire suivant le jour de la blessure. À noter que les décès sont enregistrés comme des LTI.
m³/t	Mètres cubes par tonne
MoU	Protocole d'accord
ONG	Organisation non gouvernementale
NMFR	Taux de fréquence des quasi-accidents, un indicateur de sécurité proactif permettant de mesurer la fréquence des incidents évités de justesse sur le lieu de travail.
SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques, dont l'objectif est de stimuler le progrès et le commerce mondial en promouvant des politiques qui améliorent le bien-être économique et social des populations à l'échelle mondiale.
Accord de Paris	L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif primordial est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels
PM10	Indicateur permettant de mesurer la qualité de l'air
RTFE	Ingénieur responsable des parcs à résidus miniers, veille à la gestion sécuritaire et à l'intégrité des parcs à résidus miniers (TSF) conformément aux normes réglementaires et aux pratiques exemplaires
RSF	Installation de stockage des résidus, bâtiments où sont entreposés les résidus des opérations minières
ODD	Objectifs de développement durable des Nations unies
SHS	Sécurité, santé et durabilité
Résidus miniers	Déchets issus du circuit de traitement, dont les matières les plus précieuses ont été extraites par concentration
TB	Tuberculose
GDFC	Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosures) ; le Conseil de stabilité financière a créé le TCFD afin d'améliorer et d'accroître la communication d'informations financières liées au climat.
TSF	Installation de stockage des résidus, installations qui stockent les restes de matériaux après le traitement du minerai extrait.
UNGP	Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
USD	Dollar américain
PVSDH	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, normes internationales visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le cadre des opérations de sécurité







République Démocratique du Congo

238 Route Likasi
Commune Annexe
Province Haut Katanga
Lubumbashi

T: +243 82 619 2741

Afrique du Sud

ERG Management (South Africa) (Pty) Ltd

1 Sturdee Avenue
Bâtiment inférieur
Rosebank
Johannesburg
2196

T: +27 11 552 4300

www.ergafrica.com